

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

53^e séance plénièreLundi 19 novembre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Cyclone au Bangladesh

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, j'aimerais, au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, exprimer notre sincère sympathie au Gouvernement et au peuple bangladais à la suite des pertes tragiques en vies humaines et des énormes dégâts matériels causés par le cyclone qui a récemment frappé leur pays.

Je voudrais aussi exprimer l'espoir que la communauté internationale manifesterait sa solidarité et répondra promptement et généreusement à toute demande d'aide.

Points 48 et 116 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/62/L.11/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée sur le projet de résolution A/62/L.11/Rev.1, notamment sur le fait que

ce texte a aussi été distribué au titre du point 54 de l'ordre du jour, « Développement durable ».

Les membres se rappelleront qu'à la 2^e séance plénière, le 21 septembre 2007, cette question a été renvoyée à la Deuxième Commission pour examen. S'il n'y a pas d'objection, l'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.11/Rev.1 également au titre du point 54 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.11/Rev.1, intitulé « Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.11/Rev.1?

Le projet de résolution A/62/L.11/Rev.1 est adopté (résolution 62/8).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 48 et 116 de l'ordre du jour.

Points 71 et 72 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Rapport du Secrétaire général (A/62/324 et Corr.1 et 2)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général
(A/62/72, A/62/83, A/62/87, A/62/323)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général (A/62/310)

c) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/62/82)

d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général (A/62/467)

Projet de résolution (A/62/L.12)

Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

Rapport du Secrétaire général (A/62/310)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.12.

M. Sergueyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétariat d'avoir présenté le rapport au titre du point 71 d) de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ».

L'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe fournis par les Nations Unies prennent de plus en plus d'importance, étant donné le nombre croissant de menaces et de problèmes humanitaires. Nous considérons qu'il est nécessaire de mener des actions globales et coordonnées face aux situations humanitaires. Il importe de préserver les principes fondamentaux de l'aide humanitaire – notamment, la neutralité, l'humanité, l'impartialité, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

L'Ukraine attache la plus haute importance au rôle de l'ONU, en particulier celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le renforcement de la coopération internationale pour atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il est essentiel de veiller à ce que la stratégie de l'ONU pour Tchernobyl soit mise en œuvre de façon efficace et opportune. Nous sommes convaincus que, étant donné l'ampleur et la gravité de la catastrophe de Tchernobyl et de ses conséquences graves à long terme, cette question devrait rester à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et être examinée en plénière à l'avenir dans le cadre du groupe des questions humanitaires, en mettant un accent particulier sur l'aide économique.

Dans une déclaration prononcée dans le courant de l'année, le Président de l'Ukraine, Victor Yushchenko, a insisté sur le fait que la question de Tchernobyl a touché l'ensemble du pays, et qu'il conviendrait de développer la zone polluée, qui, selon lui, est

« non seulement la zone de la tragédie mais également la terre de toutes les possibilités... Il ne faut pas oublier ce territoire. Nous voulons qu'il reprenne vie et qu'il renaisse ».

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/62/L.12) constitue un programme d'action pour l'avenir qui permettra d'optimiser la réaction internationale aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Ce document, qui se fonde sur le rapport biennal du Secrétaire général, dresse un bilan des progrès réalisés jusqu'à présent et trace les grandes lignes des plans pour une assistance immédiate. Il reconnaît qu'il importe de renforcer la coopération internationale pour Tchernobyl.

Il est essentiel de souligner que les États Membres se félicitent des efforts de la communauté internationale pour mener à bien la réalisation du massif de protection et les projets de sécurité nucléaire connexes à Tchernobyl, conformément aux normes internationales, afin que le site se stabilise et ne présente plus de risque pour l'environnement.

Nous accordons une attention toute particulière à la proposition du PNUD « de coordonner l'élaboration d'un plan d'action des Nations Unies pour le relèvement après la catastrophe de Tchernobyl jusqu'en 2016 » en vue de la mise en œuvre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées, en appui aux stratégies nationales des pays

touchés, l'objectif étant d'optimiser l'utilisation de ressources limitées, d'éviter les chevauchements d'activités et de faire fond sur les mandats et les compétences reconnus des différents organismes.

Nous remercions cordialement toutes les délégations de leur appui qui a permis de parvenir à un consensus sur ce projet de résolution, et nous demandons à ces délégations d'envisager de s'en porter aussi coauteurs.

Nous saluons les contributions faites par tous les États Membres et les organisations du système des Nations Unies, ainsi que par les représentants de la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs, dans le cadre de la coopération pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Le Gouvernement ukrainien demeure fermement déterminé à coopérer avec les deux autres États touchés, ainsi qu'avec tous les partenaires internationaux, pour atténuer les conséquences de la tragédie de Tchernobyl.

La catastrophe de Tchernobyl a touché de nombreuses régions du monde, il importe donc de continuer à étudier ses conséquences afin que l'humanité n'oublie jamais les dures leçons du passé.

M. Godinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux condoléances que vous avez exprimées au sujet de la calamité tragique survenue récemment au Bangladesh.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays candidats : la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels : l'Albanie et la Serbie; ainsi que la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne souhaite remercier le Secrétaire général des rapports qu'il a présentés en vue de l'examen de ce point de l'ordre du jour. L'UE souhaiterait également exprimer sa solidarité avec tous ceux qui ont été touchés par les urgences humanitaires au cours de l'année écoulée. Nous tenons aussi à rendre hommage aux travailleurs humanitaires courageux sur le terrain, qui mettent leur vie en danger pour porter assistance à ceux qui en ont besoin.

Les événements de cette année, le plus récent étant la crise humanitaire et sécuritaire au Soudan, dans la région du Darfour en particulier, ainsi que les crises au Tchad et en République centrafricaine, ont souligné une fois encore l'importance d'une réaction immédiate et cohérente de la communauté humanitaire tout entière, ainsi que la nécessité d'une coopération et d'une collaboration renforcées avec les autorités nationales et locales.

Les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance demeurent la pierre angulaire de l'aide humanitaire, de même que la nécessité de faire respecter le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. À travers le consensus auquel nous parviendrons sur l'aide humanitaire, qui devrait être approuvé d'ici à la fin de l'année, l'UE réaffirme qu'il conviendrait que son action humanitaire soit axée sur les besoins et respecte ces principes humanitaires. Nous réaffirmons aussi notre détermination à continuer d'appuyer le rôle central et global de coordination de l'ONU pour promouvoir une réaction internationale cohérente aux crises humanitaires.

La question de l'accès est fondamentale à toute activité humanitaire. Le manque d'accès et les obstacles à l'aide, notamment les obstacles bureaucratiques, continuent d'être source de préoccupation. Nous avons tous la responsabilité collective de faire en sorte que ceux qui ont besoin d'aide la reçoivent. L'Union européenne exhorte tous les gouvernements et toutes les parties à un conflit à garantir l'accès rapide, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire et la protection des populations touchées. Nous condamnons également les attaques perpétrées contre le personnel humanitaire et nous demandons à nouveau que les auteurs de ces actes illégaux répondent de leurs actes. Il est essentiel de traduire les auteurs en justice, et des mesures plus fermes doivent être prises pour mettre fin à l'impunité.

L'Union européenne demande que cesse immédiatement la violence contre les civils, notamment la violence sexuelle et sexiste. Des mesures efficaces de prévention, ainsi que de protection des victimes et d'appui aux victimes de la violence sexiste doivent être mises en place par les États Membres. Par ailleurs, nous encourageons vivement l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans les opérations humanitaires.

En ce qui concerne les réfugiés et le déplacement, l'UE note avec préoccupation que le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté cette année pour atteindre près de 10 millions. En outre, le nombre de personnes déplacées continue de croître à un rythme alarmant, et s'élève à près de 24 millions dans le monde à l'heure actuelle. Nous pensons que la protection et l'aide offertes aux personnes déplacées doivent être globalement renforcées. L'UE salue dès lors le rôle de chef de file que joue le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans ce domaine et attend avec intérêt de coopérer plus avant avec l'ONU en la matière.

L'UE est également résolue à faire progresser le programme de réforme du secteur humanitaire en vue de promouvoir une réaction humanitaire plus prévisible et plus efficace. L'Union appuie fermement le principe de la responsabilité sectorielle et espère voir d'autres progrès dans la mise en œuvre de ce principe, au niveau mondial et sur le terrain, en particulier dans les situations d'urgence actuelles. Ce système peut contribuer à combler les lacunes en matière de capacité sectorielle, d'éviter les chevauchements et d'améliorer la capacité de réaction en conjuguant les efforts et en mettant en commun les ressources. Dans ce contexte, et s'il y a certes matière à amélioration, nous sommes satisfaits des premiers échos venant du terrain et nous appelons à un effort conjoint pour informer les autorités locales, nationales et régionales des opérations et des avantages liés au principe de responsabilité sectorielle. Nous invitons également les États à répondre au dernier appel destiné à financer la mise en place de moyens d'intervention humanitaire au niveau mondial, lancé en avril de cette année.

Sur un autre point, le système des coordonnateurs résidents de l'action humanitaire est un élément clef pour coordonner avec succès les secours humanitaires au niveau d'un pays. L'Union européenne se félicite des initiatives prises récemment en vue de renforcer le système des coordonnateurs résidents de l'action humanitaire, telle que la création d'un fichier de coordonnateurs humanitaires, ainsi que l'amélioration des modalités de recrutement et de formation.

Consciente des bénéfices à tirer d'une participation et d'une coordination plus efficace des différents acteurs humanitaires concernés, l'Union européenne continue d'appuyer et d'encourager la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge. Tout en tenant pleinement compte de la spécificité des acteurs en présence et de leur diversité, nous estimons que les échanges avec les organisations non gouvernementales, par exemple, ainsi que leur participation sont extrêmement importants. Dans les faits, les organisations non gouvernementales et les associations locales sont dans de nombreux cas les premières à répondre aux crises et elles jouent un rôle clef dans l'action humanitaire.

L'Union européenne estime que le rôle et les responsabilités des acteurs du système des Nations Unies dans le passage des activités de secours aux activités de développement devraient être renforcés, tant pour ce qui est des situations résultant d'une catastrophe naturelle que des situations d'urgence complexes. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix peut apporter une importante contribution à une action coordonnée menée par l'ONU en faveur des États qui sortent d'un conflit, comme nous avons pu le voir dans les cas du Burundi et de la Sierra Leone. L'Union européenne reste très attachée au travail de la Commission de consolidation de la paix et elle attend avec intérêt de pouvoir déterminer plus avant les domaines dans lesquels cette dernière peut apporter une valeur ajoutée.

En ce qui concerne le financement, l'Union européenne se félicite de la mise en place du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires renforcé, qui a joué un rôle important pour permettre des interventions plus rapides et plus efficaces en cas d'urgence humanitaire. Nous nous félicitons de voir que plus de 75 pays ont déjà contribué au Fonds. Pour sa part, l'Union européenne reste attachée à l'objectif fixé de porter les ressources du Fonds à 500 millions de dollars d'ici à la fin 2008. Pour ce qui est de la procédure d'appel global des Nations Unies, de nouveaux efforts doivent être consentis pour améliorer et mieux coordonner l'évaluation des besoins des bénéficiaires.

Les indicateurs des crises émergentes et l'évaluation des besoins doivent être déterminés en coopération avec les autres acteurs humanitaires et doivent être fiables, plus précis et plus rapides. L'Union européenne encourage une meilleure hiérarchisation des priorités, y compris dans le cadre de la procédure d'appel global. Les organismes humanitaires des Nations Unies doivent également mettre en place des mécanismes communs leur permettant de collecter et d'analyser des données plus

fiables sur les besoins humanitaires, l'assistance fournie et la manière dont les organisations humanitaires ont répondu aux besoins avérés, en utilisant les mêmes normes et les mêmes indicateurs. Sans des données précises et une bonne évaluation des besoins, les acteurs humanitaires courent le risque de ne pas être en mesure de réagir aux crises de la meilleure manière qui soit, avec les outils les mieux appropriés.

Ces dernières années, les catastrophes naturelles ont fait davantage de victimes et causé davantage de dégâts que les crises causés par l'homme. À titre d'exemple, cette année seulement, il y eu 13 appels éclair en réponse à des catastrophes naturelles, soit trois de plus que le précédent record annuel. Selon certaines statistiques, le nombre de personnes qui vivent sous la menace d'une catastrophe naturelle a triplé au cours des 30 dernières années, et le nombre des personnes victimes d'une catastrophe naturelle a, quant à lui, doublé tous les 10 ans. À cet égard, nous prenons note du récent lancement à Genève du Forum humanitaire mondial et du fait qu'il entend, dans la phase initiale de ses travaux, axer ses efforts sur les conséquences humanitaires des changements climatiques.

Les événements survenus cette année, principalement en Afrique, ont une fois de plus attiré notre attention sur les effets potentiellement dévastateurs des catastrophes naturelles et ils ont clairement mis en lumière l'importance d'une intervention cohérente et rapide de l'ensemble de la communauté humanitaire. Pour toutes ces raisons et d'autres, l'Union européenne accorde une grande importance à l'élaboration et à la préservation des stratégies visant à réduire les risques, à la préparation en prévision de catastrophes et aux capacités de réaction à tous les niveaux. L'expérience nous montre qu'après une catastrophe, le nombre de vies sauvées est plus important lorsque les équipes de secours sont déployées immédiatement, en particulier aux niveaux local et national.

À cette fin, l'Union européenne invite instamment les États à mettre en œuvre les priorités du Cadre d'action de Hyogo, et à intégrer les efforts visant à réduire les risques aux stratégies de développement durable et de réduction de la pauvreté. Les dispositifs d'alerte avancée doivent également être améliorés et étendus d'urgence. Les États doivent investir davantage dans la préparation en prévision des catastrophes et dans la réduction des risques.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les fortes inondations qui ont eu lieu au Mozambique en 2007 ont été sensiblement moins graves qu'en 2001, en partie grâce au fait que les communautés étaient mieux préparées, qu'un système d'alerte avancée avait été mis en place et que la coordination nationale et internationale a été améliorée en recourant aux moyens militaires.

Je voudrais plus particulièrement noter la manière positive dont le rapport du Secrétaire général (A/62/310) relate les progrès accomplis au Rwanda, où les besoins spécifiques des survivants du génocide rwandais, en particulier les orphelins, les veuves et les victimes de violences sexuelles ont été pris en compte. Nous voudrions également souligner combien il importe de solidement appuyer le passage des activités de secours aux activités de développement.

Enfin, et pour ce qui est de la question de la catastrophe de Tchernobyl, l'Union européenne se félicite de constater que le rapport du Secrétaire général (A/62/467) fait référence aux nombreux efforts qui ont été déployés et aux multiples améliorations qui ont été obtenues ces dernières années. C'est pourquoi nous estimons que la question de Tchernobyl et le projet de résolution y relatif (A/62/L.12) ont davantage leur place sous le thème du développement, plutôt que dans le chapitre humanitaire au titre duquel ils sont actuellement examinés.

L'Union européenne reconnaît pleinement qu'il faut rendre le système international d'intervention humanitaire plus prévisible et plus efficace. Nous appelons également de nos vœux de nouveaux efforts pour que les pays adhèrent aux principes et aux bonnes pratiques de l'action humanitaire. L'Union européenne continuera à jouer le rôle qui lui revient, non seulement pour réagir aux urgences au moment où elles surviennent, mais également pour renforcer les capacités d'intervention internationales.

À cet égard, nous voudrions remercier le Coordonnateur des secours d'urgence et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leurs efforts. Ces 12 derniers mois ont posé de nombreux défis à la communauté humanitaire. Nous avons le devoir de poursuivre nos efforts collectifs en vue d'améliorer l'efficacité de l'intervention humanitaire, et ce, toujours au bénéfice des populations dans le besoin.

M. Tsalko (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la République du Biélorus, j'ai l'honneur de remercier

le Secrétaire général et l'ONU du rapport soumis à notre examen et intitulé « Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl » (A/62/467). Les informations contenues dans le rapport reflètent de manière exhaustive les activités que la communauté internationale a entreprises pour répondre aux problèmes causés par Tchernobyl ainsi que le rôle de coordination joué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rapport nous permet d'évaluer les différents éléments des actions et des activités mises en œuvre à propos de Tchernobyl grâce à la coopération internationale ainsi que le grand nombre d'événements qui ont été organisés dans ce domaine au cours des deux dernières années. Plus important encore, le rapport décrit la nouvelle phase de coopération sur Tchernobyl mise au point par le Bélarus. L'élément central en est, non pas la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence, mais le bon relèvement des territoires contaminés, ce qui exige, notamment, de rétablir l'activité sociale et économique tout en veillant à instaurer les conditions requises pour que la population vive sans danger et que les régions sinistrées puissent se développer.

Au regard des informations figurant dans le rapport sur les programmes conjointement menés par la République du Bélarus, les organisations du système des Nations Unies, les autres organisations internationales et les pays étrangers, il apparaît clairement que le moment est venu de passer à une approche axée sur le développement.

Le Bélarus se réjouit que l'on ait entrepris d'analyser les problèmes liés à l'environnement et à la sécurité en Europe orientale. Cela suppose de mettre en place une coopération internationale afin d'étudier les conséquences de la radioactivité sur l'environnement, d'utiliser les potentialités de la réserve radioécologique nationale de Polésie et de reprendre les activités du réseau international d'information et de recherche de Tchernobyl.

La République du Bélarus est particulièrement reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies d'avoir tenu, le 28 avril 2006, une session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Cela a confirmé une fois de plus la volonté

unanime de la communauté internationale d'éliminer les conséquences de cette tragédie.

Le Bélarus note avec satisfaction un retour à la normale dans ses zones sinistrées. Pourtant, 20 % du territoire, où vivent plus de 1,3 million de personnes, restent contaminés par les radionucléides. La population concernée affiche un taux de morbidité plus élevé, en particulier en ce qui concerne les maladies de la thyroïde. La catastrophe de Tchernobyl a eu des répercussions dans toutes les sphères de l'activité humaine : production, culture, science et économie. La production agricole a perdu 2 640 kilomètres carrés de terres arables. Les zones contaminées abritaient 123 sites d'exploitation minière et autre. Les pertes annuelles en ressources forestières dépassent les 2 millions de mètres cubes. La catastrophe de Tchernobyl a fortement perturbé l'évolution démographique des zones contaminées. Ces problèmes et d'autres viennent grever l'économie de notre pays.

Le Gouvernement attache un intérêt prioritaire au relèvement écologique et économique des régions les plus durement touchées. Plus d'un million d'hectares de terres arables nécessitent une attention constante pour produire des aliments conformes aux normes. Nous avons entrepris d'améliorer les services de santé spécialisés à l'attention de la population touchée. Une autre priorité socioéconomique est l'approvisionnement en gaz. De même, il est indispensable de fournir à la population une eau potable de qualité et de réaménager les zones d'habitation contaminées, avec la construction d'hôpitaux, d'écoles et d'établissements préscolaires. Il est également nécessaire de perfectionner la législation relative aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl pour cibler l'aide financière du Gouvernement et mettre en place un système de traitement préférentiel afin de favoriser le développement des régions touchées.

Tout cela exige des mesures planifiées et cohérentes. Tel est le but du nouveau programme gouvernemental relatif à la gestion des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl pour la période 2006-2010, au titre duquel l'équivalent de 1,6 milliard de dollars a été inscrit au budget national. Un simple calcul montre que l'État y consacre chaque jour un million de dollars environ.

La République du Bélarus constate, à la lumière du projet de résolution intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts

déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl », que la communauté internationale agit d'une manière cohérente, systématique et constructive afin d'éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous nous réjouissons que l'Assemblée générale ait prié le Secrétaire général et le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la coordination de l'action internationale.

Notre pays se réjouit tout particulièrement que la communauté internationale ait accepté la proposition biélorussienne de consacrer au relèvement et au développement durable des régions touchées la troisième décennie consécutive à la catastrophe. De même, nous félicitons le PNUD de coordonner les préparatifs de cette troisième décennie. Le Bélarus a suggéré cette idée pour que les autorités des trois pays les plus touchés, la communauté scientifique, les organisations internationales et les États étrangers coopèrent d'une façon systématique autour de la question de Tchernobyl. En préparant et en appliquant de concert ce plan sur 10 ans, on évitera les gaspillages d'efforts et d'argent qui pourraient découler du fait que tant d'acteurs étudient et cherchent à atténuer et à réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Outre le projet de décennie, la conférence tenue au Bélarus lors du vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl a été l'occasion de prier l'Assemblée générale de permettre à notre pays de siéger au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. C'est une question qui reste malheureusement en suspens. Compte tenu de l'expérience et de l'ampleur des données scientifiques sur les effets de la radioactivité que les chercheurs biélorussiens ont accumulées dans les années qui ont suivi la catastrophe de Tchernobyl, il ne fait pour nous aucun doute que la communauté internationale toute entière bénéficierait de leur participation aux travaux du Comité.

La République du Bélarus saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires internationaux et étrangers de soutenir les activités du Gouvernement biélorussien destinées à remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous formons l'espoir que nos efforts conjoints permettront de limiter au maximum leur impact sur la vie et la santé des habitants des régions les plus durement touchées et, surtout, qu'ils permettront d'éviter qu'un tel drame se

reproduise à l'avenir et de protéger l'environnement partout dans le monde.

M. Salim (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de remercier le Président et les autres membres du Bureau de la manière dont ils supervisent nos travaux. Nous remercions également le Secrétaire général des rapports qu'il nous a fournis sur la question à l'examen, à savoir le renforcement de la coordination de l'aide d'urgence fournie par l'ONU.

Au vu des pertes humaines et matérielles occasionnées par les catastrophes naturelles et les conflits survenus ces dernières années dans un grand nombre de pays, en développement mais aussi développés, et compte tenu des réactions et de la solidarité internationale manifestées à l'égard des États touchés, il ne fait aucun doute que la communauté internationale sait coopérer et être solidaire lorsqu'il s'agit d'intervenir en cas de catastrophe, d'en atténuer les effets destructeurs et d'aider les victimes à retrouver au plus vite une vie normale. Le Royaume d'Arabie saoudite confirme donc la place centrale qui revient à l'ONU, sur le long terme, dans la coordination et le renforcement de l'aide humanitaire et des secours d'urgence. L'Arabie saoudite salue l'action menée par l'Organisation et tous les acteurs de l'aide humanitaire.

Nous insistons sur la nécessité d'appliquer les recommandations formulées lors des conférences internationales sur la question, et ce suivant une approche intégrée à toutes les étapes du processus : l'alerte rapide, l'acheminement de l'aide, la phase de reconstruction et le développement. Cela exige également l'adoption de mesures tendant à renforcer les capacités nationales des États les plus pauvres ainsi qu'à les aider à faire face aux catastrophes naturelles et aux répercussions de la guerre.

Le Royaume d'Arabie saoudite a toujours contribué aux fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre de son mandat compte tenu de son souci d'assumer ses responsabilités humanitaires à l'égard des victimes des catastrophes et des épidémies. L'Arabie saoudite a toujours versé des contributions supplémentaires lorsque cela était nécessaire. Des contributions directes ont été versées aux victimes de catastrophes en coordination avec les organisations internationales compétentes. Au cours des trois dernières années, le Croissant-Rouge d'Arabie saoudite a versé 361 millions de dollars d'aide aux services humanitaires. Le Croissant-Rouge d'Arabie saoudite a

acquis en la matière une expérience tout à fait spéciale dont nous sommes fiers.

L'aide fournie par l'Arabie saoudite ne l'a pas uniquement été par des voies bilatérales et directes, mais elle a aussi été fournie aux actions menées aux plans régional et international par le biais des fonds et programmes compétents et les institutions internationales de développement. Cette aide a atteint près de 24 milliards de dollars. L'Arabie saoudite a également contribué aux efforts pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment en fournissant une assistance économique et financière, par l'intermédiaire de divers fonds saoudiens et d'organisations régionales et internationales dans le cadre d'accords bilatéraux avec les pays en développement. Tout ceci s'appuie sur la ferme conviction que ce genre d'aide d'urgence et d'aide au développement, qui bénéficie à toute l'humanité, est indispensable à la coexistence pacifique et aux coopération et solidarité constructives. L'Arabie saoudite a donc fourni une aide au développement en liquide et en nature, à des conditions favorables et par voie bilatérale, pour plus de 83,7 milliards de dollars, ce qui représente près de 4 % de notre produit national brut. C'est le taux d'aide le plus élevé au monde.

Quatre-vingt-sept pays en développement de tous les continents ont bénéficié de notre aide. Cette aide a renforcé le développement économique et social à long terme de ces pays, les a aidés à reconstruire leurs infrastructures et a fourni un appui dans l'éducation, la santé, l'eau, l'agriculture, le creusage de puits, la construction de barrages et dans d'autres secteurs d'activité clefs. S'agissant de l'allégement de la dette, l'Arabie saoudite a annulé la dette des pays en développement les plus pauvres pour plus de 6 milliards de dollars.

Traiter de manière sérieuse et réaliste le sentiment de frustration et de désespoir manifesté par les citoyens des pays plus pauvres à cause de la pauvreté, des catastrophes naturelles et de l'endettement nécessite que nous approfondissions les principes de l'humanité, de l'égalité, de la justice et du développement durable dans leurs aspects relatifs à la santé et à l'éducation et dans leurs aspects économiques et sociaux, et ce, pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité internationales. Ceci exige un partenariat véritable et un pacte de développement mutuel entre le Nord et le Sud.

Outre le besoin criant d'aide publique au développement (APD), il faut s'attaquer à l'endettement des pays les plus pauvres et des pays à revenu intermédiaire. L'investissement étranger direct et le transfert de technologie aux pays en développement doivent se faire de manière sérieuse en vue de libérer le commerce international et d'assurer une croissance économique internationale.

Afin d'assurer la fourniture de pétrole, l'Arabie saoudite a augmenté sa capacité de production, ce qui, tout le monde le sait, est un effort très onéreux. L'Arabie saoudite a accueilli un forum sur l'énergie à Riyad – un cadre de négociation et de coopération entre les producteurs et les consommateurs en vue de stabiliser les marchés, car le pétrole est un produit stratégique, essentiel à la stabilité économique internationale. Dans ce cadre, l'Arabie saoudite participe, en tant que signataire des instruments internationaux visant à protéger l'environnement, à tous les efforts internationaux visant à protéger l'environnement dans le cadre des principes d'une action internationale commune, dont le Protocole de Kyoto.

L'Arabie saoudite travaille en vue de veiller à ce que le monde adopte les mesures requises de protection de l'environnement, d'une part, tout en protégeant la croissance économique mondiale, d'autre part. Nous estimons que poursuivre l'amélioration de la technologie et de l'énergie est essentiel pour faire face aux problèmes environnementaux, en particulier au changement climatique. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer à ce problème, conformément à la responsabilité commune mais différenciée, entre les pays développés et les pays en développement, comme le prévoit la Convention sur les changements climatiques.

M^{me} Smith (Australie) (*parle en anglais*) : La communauté internationale est confrontée aujourd'hui à un niveau élevé de catastrophes et de situations d'urgence, tant du point de vue de leur ampleur que de leur nombre. Ces urgences humanitaires causent des ravages dans des pays et des communautés, menaçant la croissance économique et sapant le développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons le devoir de chercher à empêcher et à prévenir les crises humanitaires. Il nous incombe également d'assumer la responsabilité des effets de notre assistance. En même temps, nous sommes confrontés à de nouveaux défis, tels que les changements climatiques, qui continuent de

rendre davantage complexes la planification et la mise en œuvre de l'action humanitaire.

L'Australie appuie vivement le rôle clef de l'ONU qui oriente et assure la coordination de l'action humanitaire internationale, en particulier le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous saluons les rapports du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies et par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui tous les deux alimentent nos débats et négociations à la présente Assemblée générale.

Nous avons maintes fois fait des commentaires favorables sur le programme de réforme humanitaire et les mesures prises par le système humanitaire, sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour améliorer la coordination, les capacités, le financement et les partenariats qui sous-tendent une action humanitaire efficace. Toutefois, nous estimons qu'il ne convient plus de présenter le principe intersectoriel, le renforcement des coordinateurs de l'action humanitaire et les mécanismes tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires comme de nouvelles approches et réformes. Elles font maintenant partie intégrante de l'action humanitaire et de la manière dont la communauté humanitaire fonctionne et leur sont essentielles. Des enseignements doivent encore être tirés et il faut poursuivre les efforts pour améliorer la réponse humanitaire. À cette fin, nous attendons avec intérêt l'examen indépendant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et l'examen externe du principe intersectoriel.

Tous ceux parmi nous qui sont engagés dans l'action humanitaire doivent s'efforcer de veiller à ce que ce que nous faisons soit réalisé de manière aussi efficace que possible et se fonde sur les besoins. Ceci nécessite des ressources, des personnes disposant de bonnes compétences aux bons endroits au bon moment, une coordination forte et efficace de l'effort, des instruments adéquats, une comptabilité appropriée et une gestion du risque et une orientation énergique et claire. L'objectif de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social doit être d'apporter leur appui.

Le meilleur système de réponse au monde est inutile si les communautés touchées ne peuvent être atteintes. Un accès rapide, sûr et sans entrave du personnel humanitaire et des biens et services aux

personnes dans le besoin est fondamental pour sauver des vies dans toute situation d'urgence. Sans cet accès, des vies ne peuvent pas être sauvées. Ceci est irréfragable. La sécurité des travailleurs humanitaires dans le cadre des interventions d'urgence est aussi essentielle. Trop de travailleurs humanitaires perdent la vie sur le terrain chaque année. Nous rendons hommage à ceux qui ont péri alors qu'ils cherchaient à protéger les vies des autres. Nous demandons l'adoption de davantage de mesures pratiques, par exemple, encourager les États bénéficiaires de l'aide à travailler en étroite collaboration avec les organisations apportant l'aide humanitaire, et ce en vue de faciliter l'accès et de protéger le personnel humanitaire.

Une autre question humanitaire fondamentale qui nécessite une attention urgente est la protection des civils. L'Australie appelle tous les États Membres et autres acteurs, en particulier dans les conflits armés, à empêcher la violence contre les civils, et à réagir efficacement si ces actes ont lieu et lorsqu'ils ont lieu. L'Australie s'inquiète particulièrement que la violence sexiste, notamment la violence sexuelle, continue d'atteindre des niveaux alarmants dans les situations d'urgence. Il convient de prévenir et de faire cesser cette violence, où qu'elle se produise ou puisse se produire. Il convient d'arrêter les auteurs de cette violence et de leur faire répondre de leurs actes, et les survivants doivent recevoir l'attention et l'appui dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Nos médecins nous disent que la prévention reste le meilleur remède et le plus facile. Cette affirmation est vraie tant dans le domaine humanitaire que pour les soins de santé. Du point de vue de l'Australie, la réduction des risques de catastrophe, notamment la prévention, l'atténuation et la préparation aux catastrophes naturelles, constitue une priorité importante pour l'aide humanitaire et l'aide au développement. À cet égard, nous nous félicitons du Cadre d'action de Hyogo et de son programme de travail. La mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo contribue à renforcer la capacité des pays et des communautés de réagir aux catastrophes et préconise l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la législation et dans la planification du développement. Dans le prolongement de Hyogo, nous nous félicitons de la séance inaugurale du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui a eu lieu en juin de cette année. Ce dispositif a permis de promouvoir la diffusion des pratiques optimales en matière de réduction des risques de

catastrophe et la création de partenariats entre les États, les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue d'élaborer et de favoriser des stratégies de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Nous encourageons la poursuite des travaux dans ce domaine essentiel.

L'Australie est un fervent partisan de l'action humanitaire et du rôle de l'ONU dans ce domaine. Nous appuyons activement la prévention, la réduction des risques et les interventions d'urgence et continuerons d'œuvrer pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire. Comme je l'ai dit précédemment, les défis humanitaires auxquels la communauté internationale est confrontée sont énormes. Compte tenu de cette réalité, les efforts que nous déployons pour renforcer notre capacité de réagir sont absolument essentiels. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec l'ONU, en particulier avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi qu'avec tous les États Membres, comme nous le faisons actuellement.

M. Al Ajran (Koweït) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, nous examinons un point important de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir le « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

L'année dernière, l'ONU, par l'intermédiaire de ses divers organismes spécialisés, ses programmes et ses bureaux, a contribué de façon remarquable à faciliter le transport et à fournir l'aide humanitaire d'urgence. Nous partageons les vives préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/87) face à la multiplication et l'intensification des catastrophes naturelles par rapport aux années précédentes, alors que les dégâts causés par ces catastrophes avaient eu des répercussions directes sur la vie de 143 millions de personnes et causé des dégâts économiques de plus de 34 milliards de dollars. Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais à la suite de la dernière catastrophe, l'ouragan qui s'est abattu sur le Bangladesh et qui a causé la mort de milliers de personnes et fait des millions de réfugiés.

Mon pays tient à manifester à tous ceux qui ont fourni une aide humanitaire sa reconnaissance et sa gratitude pour leurs sacrifices. Il exprime aussi sa vive préoccupation face aux actions les prenant pour cible et

aux menaces qui pèsent sur eux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflit. Nous appelons tous les pays qui accueillent des travailleurs humanitaires à ne ménager aucun effort pour veiller à la sécurité de ce personnel international, et nous saluons également la proposition du Secrétaire général visant à soumettre des projets de prévention, à échanger des informations et à réaliser des évaluations des risques, étant donné que cette approche garantira la sécurité du personnel de l'ONU sur le terrain.

L'État du Koweït est au premier rang des pays qui fournissent des secours à ceux qui sont frappés par des catastrophes naturelles. Cette aide est fournie directement, par voie bilatérale, aux régions ou États ravagés, dans la ferme conviction qu'une réponse rapide est nécessaire. Au cours des trois dernières années, le Koweït a fourni l'aide financière suivante : 250 000 dollars à la République populaire démocratique de Corée pour l'aider à faire face aux conséquences des inondations de septembre 2007; 500 000 dollars pour aider les populations touchées par le typhon Yamin, qui a dévasté les régions du Sindh et du Balochistan de la République islamique du Pakistan en juillet 2007; 2 millions de dollars pour aider la Somalie à lutter contre les conséquences des inondations de juillet 2007; 500 millions de dollars pour apporter des secours aux populations touchées par l'ouragan Katrina aux États-Unis; 100 millions de dollars pour les populations touchées par le tremblement de terre en Asie du Sud; 100 millions de dollars pour les États touchés par la catastrophe du tsunami en Asie; et 300 000 dollars pour quelques États des Caraïbes touchés par l'ouragan Wilma en novembre 2005.

L'aide que le Koweït fournit est complète et entière; aucun montant n'est réduit pour le transport, la manutention ou la gestion. À cet égard, je tiens à signaler que mon pays a également versé une contribution de 200 000 dollars au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Depuis sa création, le Fonds a répondu promptement à des appels pressants dans des situations d'urgence et, tout en nous félicitant de ses actions, nous appelons tous les États Membres de l'ONU à accroître leurs contributions au Fonds, afin d'atteindre l'objectif souhaité qui a été fixé à 500 millions de dollars d'ici à 2008.

Nous affirmons l'importance de la coopération internationale dans le respect des engagements pris d'atténuer la souffrance du peuple palestinien; cela

relève de notre responsabilité. À cet égard, je voudrais rendre hommage aux opérations d'intervention rapide de l'ONU, des organisations non gouvernementales et du mécanisme international temporaire, qui ont dépensé quelque 800 millions de dollars pour fournir de la nourriture, ainsi qu'un appui budgétaire et monétaire dans des situations d'urgence. Je voudrais également souligner le fait que mon pays continue d'accorder une aide aux Palestiniens, tant directement que par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne ou de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Notre coopération internationale commune ne peut pas résoudre les problèmes du peuple palestinien, et l'aide ne sera pas le principal souhait des Palestiniens, tant qu'Israël continuera ses pratiques inhumaines contre le peuple palestinien pour miner tous les efforts déployés à cet égard et qu'il refusera de verser les recettes fiscales palestiniennes qu'il a perçues, à l'exception d'un transfert qui a eu lieu en 2007. Ces pratiques n'ont fait qu'aggraver la situation des Palestiniens.

Nous affirmons l'importance de coopérer à la proposition du Secrétaire général d'élaborer des plans de préparation aux catastrophes à tous les niveaux, de mettre à jour les plans existants et d'améliorer la formation habituelle aux catastrophes d'une magnitude égale à celle de l'ouragan de la catégorie 5, Hugo, qui a sévi en 2005. À cet égard, nous appelons les États Membres à renforcer leurs rôles et à inscrire les systèmes d'alerte précoce parmi les priorités de leurs plans nationaux, régionaux et internationaux de gestion des catastrophes.

Enfin, je tiens à préciser que l'État du Koweït continuera de fournir une aide bilatérale et une aide par l'intermédiaire des institutions spécialisées des Nations Unies, afin de faire face aux catastrophes et d'aider à la reconstruction grâce aux efforts de certains instituts nationaux de développement, comme le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et d'autres organisations et associations caritatives koweïtiennes. Nous espérons voir se mettre en place un monde où chacun vivra dans la sécurité, la stabilité et la prospérité.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour les rapports qu'il a fournis à cette session importante de l'Assemblée générale. Au nom du Gouvernement islandais, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances aux pays qui ont connu des situations d'urgence humanitaire. À cet instant précis,

nos pensées vont au peuple bangladais. J'exprime notre plus vive sympathie et notre solidarité aux familles des victimes et à tous ceux qui ont été touchés.

La communauté internationale a tiré d'importants enseignements au lendemain du tsunami dévastateur survenu dans l'océan Indien en 2004. Mais nous avons aussi appris que la réforme de la riposte humanitaire était nécessaire d'urgence. Nous avons appris que la disponibilité de fonds, l'évaluation de l'impact, l'évaluation des besoins et la coordination efficace des actions des nombreux acteurs importants de l'assistance humanitaire sont indispensables pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Nous nous félicitons des progrès déjà accomplis dans l'action humanitaire, dans laquelle l'ONU joue un rôle directeur. Nous soulignons également qu'il faut poursuivre dans cette voie.

Nous remercions le Secrétaire général et le Corps commun d'inspection des recommandations qu'ils ont formulées au sujet de la réforme et qui offrent une bonne base à notre travail. Je souhaite souligner que l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes devrait être considérée comme une question intersectorielle dès les premiers stades de la réforme.

Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la mise à disposition de fonds. Nous savons tous que des retards prolongés dans l'acheminement d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin peuvent se révéler désastreux. C'est pourquoi un financement prévisible, rapide et sûr est essentiel après une catastrophe humanitaire.

La création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été couronnée de succès. Le Fonds peut fournir un financement fiable qui aide les organismes à parer rapidement aux problèmes sur le terrain. Il est probable que les besoins en ressources augmenteront et que les gouvernements devront redoubler d'efforts. Nous attendons avec intérêt de la conférence d'annonces de contributions qui aura lieu en décembre.

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans l'action humanitaire et l'action en faveur du développement. Le Gouvernement islandais a donc décidé de doubler en 2008 ses contributions aux opérations d'aide humanitaire et de secours par l'intermédiaire des ONG et de la Croix-Rouge islandaises. Le secteur privé est aussi un acteur important de la croissance économique.

Nous avons l'intention d'étudier d'autres moyens novateurs de collaborer avec le secteur privé dans les pays en développement. Le Gouvernement entend mobiliser les énergies et les compétences des ONG et du secteur privé, renforcer le travail de pionnier qu'ils accomplissent et sensibiliser l'opinion publique à la situation des parties les plus pauvres du monde.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'assistance au peuple palestinien. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (A/62/82) sur la question, qui donne un bon aperçu de la situation et qui souligne la nécessité d'une assistance continue et accrue. Le rapport fait ressortir le rôle des femmes. Nous savons tous qu'il y a des liens étroits entre l'autonomisation des femmes et la réduction de la pauvreté en général, comme il a souvent été dit. En cas de crise humanitaire, non seulement les femmes et les enfants sont les principales victimes, mais les femmes et les filles sont particulièrement exposées à diverses formes de violence. Nous nous félicitons par conséquent de ce que le rapport mette l'accent sur la protection des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables en cas de crise.

Dans nos débats au sein de cette institution en général, nous devrions tâcher de ne pas perdre de vue la finalité de notre travail. Quelles sont les raisons qui justifient l'effort? En tant que Vice-Président du Conseil économique et social chargé du débat consacré aux affaires humanitaires qui a eu lieu cette année à Genève, j'ai eu la chance de pouvoir travailler sur la question en proche collaboration avec des experts très efficaces, représentants des États Membres et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs du secteur humanitaire. J'ai été frappé de voir combien ils se concentrent sur le pourquoi et moins sur le comment, s'agissant par exemple de savoir quelle version d'un texte utiliser. Ils comprennent que nous sommes là pour aider les personnes dans le besoin, pour sauver des vies et aider les gens à survivre aux catastrophes, et que les moyens ne doivent pas devenir une fin en soi. Si nous continuons tous à œuvrer dans cet esprit positif, nous changerons le cours des choses.

M. Baum (Suisse): Je tiens à remercier le Secrétariat des documents préparés en vue de nos discussions.

Ma délégation souhaite réitérer ici son soutien en faveur d'une division claire des tâches entre les débats de l'Assemblée générale et le débat du Conseil

économique et social consacré aux affaires humanitaires.

La préservation de son espace d'action est la condition préalable à l'assistance humanitaire. Ce que nous observons aujourd'hui est, pourtant, la diminution de cet espace : au cours de cette année, le personnel local et international des organisations humanitaires, neutres et impartiales, a payé un lourd tribut en vies humaines. De même, l'accès rapide, intégral et sans entraves à toutes les personnes affectées par une catastrophe ou un conflit reste lacunaire et insatisfaisant dans de nombreux contextes.

L'espace humanitaire n'est pas garanti, mais doit être négocié et assuré par un effort commun de tous les acteurs impliqués, surtout en cas de situation d'urgence complexe. Le droit international, avant tout les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, mais aussi la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et le personnel associé, ainsi que son Protocole facultatif, contiennent des normes essentielles permettant de réglementer l'espace de l'action humanitaire. Malheureusement, ces obligations sont trop souvent ignorées.

La Suisse encourage le Coordonateur des secours d'urgence à soutenir les efforts visant à préserver l'espace humanitaire en facilitant activement l'accès des organisations opérationnelles aux zones sinistrées. Nous demandons instamment à tous les États et aux parties aux conflits armés de respecter leurs obligations et d'autoriser le passage rapide et sans encombre de tous les envois, des équipements et du personnel de secours, de protéger la population civile ainsi que d'assurer la sécurité du personnel humanitaire. Nous réitérons aussi la nature spécifique de l'aide humanitaire de l'ONU, qui doit préserver son indépendance, son impartialité et sa neutralité.

La réforme du système humanitaire onusien – engagée il y a plus de deux ans désormais – montre certains résultats encourageants, mais les efforts pour renforcer durablement la capacité et l'efficacité du système onusien sur le terrain, quels que soient le type d'urgence et la configuration institutionnelle mise en place – coordonateur résident/coordonateur humanitaire ou représentant spécial du Secrétaire général dans le cas des missions intégrées des Nations Unies – doivent être redoublés. Nous souhaitons cependant que ce processus soit placé dans une perspective plus large. En effet, le renforcement de la coordination de l'aide d'urgence de

l'ONU est un sujet qui précède cette réforme et qui demeurera au centre de nos préoccupations à l'avenir.

Le système humanitaire international est constitué de plusieurs composantes indépendantes et complémentaires des organisations onusiennes, telles que les organisations non gouvernementales locales et internationales et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cet égard, nous nous réjouissons que les coorganisateur de la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à Genève du 26 au 30 novembre prochains, aient placé cette rencontre importante sous le titre « Ensemble pour l'humanité ».

Alors que les réformes du système humanitaire de l'ONU entamées il y a deux ans donnent une orientation claire en vue d'améliorer les aspects opérationnels de la coordination humanitaire, il y a bien moins de clarté par rapport à l'évolution normative des politiques et principes humanitaires depuis l'adoption de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Un exercice d'analyse et d'état des lieux du cadre normatif de la coordination humanitaire pourrait nous aider à identifier les domaines qui doivent être promus en priorité, y compris dans de futures résolutions de l'Assemblée générale. Une telle priorisation permettrait d'améliorer la pertinence et l'impact des résolutions humanitaires.

Dans un monde où les vulnérabilités et les menaces sont en constante évolution, l'amélioration des capacités nationales de préparation à toutes les situations d'urgence mérite une attention particulière. Conformément aux engagements pris dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, toutes les parties prenantes au Système international de prévention des catastrophes (IDR) – soit les gouvernements, les organisations régionales, le Secrétariat et les agences du système des Nations Unies, tout comme les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé – toutes ces parties prenantes doivent agir rapidement et de concert afin de contribuer à l'objectif visé : réduire durablement les pertes causées par les catastrophes.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier tout particulièrement le Secrétaire général de son rapport figurant dans le

document A/62/87, qui sera d'une grande utilité dans nos débats.

Dans ce contexte, je voudrais indiquer en premier lieu que le Pérou appuie de manière résolue les efforts que déploie l'ONU pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes. Ces efforts doivent reposer sur les piliers que sont le respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité dans la fourniture de l'aide humanitaire et le respect du droit international par le personnel humanitaire, le personnel des Nations Unies et du personnel associé dans leur travail, ainsi que la protection contre tout acte ou omission entravant ou empêchant la réalisation de leurs fonctions humanitaires.

Je voudrais, à cet égard, souligner un certain nombre d'orientations stratégiques, qui sont fondamentales aux yeux de ma délégation. Tout d'abord, il nous faut adopter une approche intégrale et systématique. Deuxièmement, nous devons promouvoir une culture d'alerte rapide, opportune et sans restriction. Troisièmement, il nous faut améliorer les capacités d'intervention rapide, tout en reconnaissant l'avantage essentiel des acteurs locaux, étant donné que ce sont eux qui se trouvent le plus près de la catastrophe. Quatrièmement, il importe de prendre des mesures préventives, notamment par des activités de sensibilisation du public, de planification, d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et de redressement, et des programmes couvrant la réhabilitation, la reconstruction et la restauration de l'autorité et de l'état de droit, ainsi que la fourniture de moyens d'existence durables et l'instauration de conditions propices au développement. Cinquièmement, la coopération Nord-Sud et Sud-Sud doit être encouragée, tout comme la participation d'experts et le transfert de technologies et de connaissances pratiques. Sixièmement, il nous faut définir précisément le rôle spécifique des États, de l'Organisation et ses organes respectifs, d'autres organisations internationales – y compris les organisations financières internationales –, des organisations régionales, des autorités locales, des communautés, de l'armée, des experts, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des médias, entre autres acteurs de la société civile, et améliorer leurs capacités.

Par ailleurs, nous adhérons au diagnostic établi dans le rapport sur la situation actuelle qui règne dans le monde. En effet, les incidences de plus en plus fortes

des catastrophes s'expliquent d'une part par l'augmentation des phénomènes naturels extrêmes et, de l'autre, par une plus forte exposition et une plus grande vulnérabilité des populations. Les changements climatiques, l'urbanisation accélérée et sauvage, l'accroissement de la densité démographique, les déplacements de population, sont autant de facteurs qui y contribuent. Dans ce contexte, nous estimons, comme l'indique le rapport, que pour faire face à ce qui est devenu un enchaînement de pertes de vies humaines, de dégâts matériels, de dégradation de l'environnement, de dégradation sociale et d'une aggravation de la vulnérabilité, il faut que la communauté internationale se dote de principes de lutte contre les catastrophes qui tiennent compte de l'interdépendance des périls et des vulnérabilités.

À la section III du rapport sur l'intensification de l'assistance humanitaire, on indique au chapitre D, sur l'élargissement des partenariats aux fins de l'action humanitaire, que les entreprises privées deviennent de plus en plus des partenaires importants dans l'acheminement des secours ce dont peut témoigner notre pays, le Pérou : suite au séisme du 15 août dernier, l'on a pu apprécier la vaste et généreuse mobilisation de toute la population, et en particulier des entreprises privées qui ont joué un rôle crucial dans la fourniture de matériel, de vivres et d'aide aussitôt après la catastrophe. À cet égard, nous convenons tout à fait avec le rapport qu'à mesure que les relations avec le secteur privé prennent de l'importance, il faudra s'employer à adapter les réglementations des organismes des Nations Unies pour prendre en compte l'établissement de ces partenariats public-privé.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre accord avec le contenu de chacun des points présentés dans les conclusions du rapport du Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne la nécessité de valoriser les interventions régionales face aux catastrophes. Dans ce contexte, nous voudrions mettre en exergue le projet d'appui à la prévention des catastrophes dans la Communauté andine, qui est le résultat d'un accord de financement conclu en 2003 entre l'Union européenne et le Secrétariat général de la Communauté andine. Son objectif général est de contribuer à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux dangers et risques naturels et promouvoir le développement durable dans les pays de la Communauté andine; il s'inscrit au cœur des politiques régionales en matière de prévention et de gestion des catastrophes, reflétées dans la stratégie andine pour la

prévention et la gestion des catastrophes et dans le plan stratégique pour 2005-2010 qui poursuit le même objectif.

Enfin, je voudrais, une fois encore, exprimer les remerciements du Gouvernement péruvien au Coordonnateur résident du PNUD à Lima, et par son entremise, à toutes les institutions compétentes du système des Nations Unies pour l'aide inestimable offerte sous des formes diverses à l'occasion du séisme qui a dévasté le sud de mon pays le 15 août dernier.

M^{me} Thakur (Inde) (*parle en anglais*) : Je viens du pays de Gautam Buddha, de Swami Vivekananda et de mahatma Gandhi, qui représentent tous trois l'unité essentielle de tous les êtres humains, base éthique sur laquelle se fondent l'ONU et son assistance humanitaire. Je suis par conséquent ravie de prendre part au débat d'aujourd'hui.

Nous remercions le Secrétaire général des rapports élaborés en vue des délibérations au titre de ce point à l'ordre du jour. Nous notons la nature factuelle des rapports, qui recensent certains domaines dans lesquels des améliorations sont souhaitables. Nous invitons le Secrétaire général à améliorer le contenu analytique des rapports à venir.

Tous les pays sont vulnérables aux catastrophes. Les nations peuvent et doivent coopérer afin de trouver des solutions collectives aux défis que posent les catastrophes naturelles. Aussi est-il encourageant de constater que les États Membres, ces dernières années, se sont efforcés, ensemble, de mettre en place un système d'assistance humanitaire plus réactif, plus rapide, plus juste et correspondant mieux aux besoins.

L'Inde se félicite de la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qu'elle considère comme un instrument de coopération non politique qui appuie les pays en développement en cas de besoin. L'Inde a manifesté son appui au Fonds en annonçant qu'elle verserait une contribution de 2 millions au Fonds, lors de son lancement à New York l'an dernier; ces fonds ont déjà été décaissés. Notre contribution était l'illustration de notre solidarité avec les efforts internationaux visant à répondre aux besoins des pays en développement en matière d'aide humanitaire d'urgence. Ce fut une illustration de notre conviction que, grâce à cette mesure de réforme, l'ONU serait mieux à même d'aider les pays en développement après une catastrophe naturelle en fournissant les ressources disponibles de manière opportune et prévisible, et en les répartissant de

manière égale pendant les urgences. C'est grâce aux résultats obtenus par le Fonds et aux réponses équilibrées qu'il fournit aux demandes d'assistance qu'il continuera de bénéficier de l'appui des États Membres et des bailleurs de fonds. Il est donc extrêmement important que le Fonds maintienne ce degré élevé de performance et de crédibilité.

Le rapport du Secrétaire général consacré au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (A/62/72) indique que le Fonds a promu des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, et que des progrès ont été enregistrés sur la voie de la réalisation de ses objectifs. Le rapport donne des détails sur les dépenses financées par le Fonds. Il serait également utile de recueillir, sous forme de tableau, des compléments d'information concernant toutes les demandes de financement, le niveau de financement alloué dans chaque cas et les critères utilisés pour la répartition des fonds. Nous attendons avec intérêt que l'on nous fournisse des informations détaillées et analytiques au cours du prochain examen indépendant qui portera sur le fonctionnement du Fonds pendant ses deux premières années d'existence.

Face aux catastrophes naturelles, il importe d'adopter des stratégies nationales cohérentes et de disposer de capacités nationales afin de mener à bien les activités de prévention et de gestion des catastrophes. Le renforcement des capacités nationales nécessaires doit être le point de départ d'une stratégie de gestion des catastrophes. L'Inde adopte une démarche prospective face à l'atténuation des effets des catastrophes et à leur gestion. Nous avons créé une Autorité nationale de gestion des catastrophes, présidée par notre Premier Ministre, et des autorités de gestion des catastrophes au niveau des États. L'Autorité a mis au point une nouvelle approche dans le cadre de la gestion des catastrophes qui se fonde sur l'abandon d'une approche trop axée sur les secours et le relèvement après les catastrophes en faveur d'une approche holistique, intégrée qui fait la part belle à la prévention. L'accent sera donc mis sur la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets. L'amélioration de la coordination entre les diverses institutions publiques constitue la première étape de cette approche. Une plus grande sensibilisation à la prévention, l'atténuation et la préparation au sein de la société civile constitue la prochaine étape importante, en gardant à l'esprit que le

manque d'informations et les interventions mal coordonnées entravent les efforts de secours.

Rien ne peut supplanter un effort national effectif, mais une action nationale seule peut parfois être insuffisante. Nous avons besoin d'améliorer la coopération bilatérale, régionale et internationale pour faire face aux catastrophes et pour utiliser nos capacités de manière efficace. Une coopération accrue dans les domaines des secours et du relèvement, de la préparation aux catastrophes, de la mise en place et du maintien de systèmes d'alerte précoce devrait s'inscrire dans l'effort global visant à faire face aux catastrophes. Grâce au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, nous avons mis en place un mécanisme plus fiable visant à sauver des vies suite à une catastrophe et à répondre aux besoins lorsque le financement est insuffisant. Il importe toutefois de redoubler d'efforts pour prévenir les catastrophes, en réduire les risques et mettre en place un système d'alerte précoce afin de réduire le nombre des décès résultant des catastrophes.

Les programmes de réduction des risques de catastrophes devraient reposer sur une action prospective et préventive. De petits investissements visant à améliorer la sécurité des maisons, par exemple, réduiraient les risques de décès ou de dégâts matériels en cas de séismes. On peut sauver des vies précieuses et des biens précieux en employant les technologies appropriées pour la construction des maisons dans les zones à risque. L'Inde est en train de mettre au point ce type de technologie à des coûts abordables. La communauté internationale devrait aussi tenir compte de la nécessité qu'il y a à partager l'information sur ces nouvelles technologies susceptibles de prévenir les catastrophes. Cette approche serait une manière utile de relever le défi que représente la réduction des risques de catastrophes.

Une autre intervention a trait à l'assurance à faible coût contre les risques. Le recours aux assurances dans les pays en développement est toujours très limité. Il est nécessaire d'adopter une approche prospective pour assurer les régions à risque grâce à une démarche permettant de répartir les coûts et d'assurer la viabilité financière des mécanismes d'assurance contre les risques.

Il est également de plus en plus nécessaire de se pencher sur le relèvement et le développement après une catastrophe. Un effort vigoureux pour reconstruire solide et tenir compte de la prévention des catastrophes

accroît la robustesse face aux futures catastrophes. L'Inde contribue aux efforts déployés par le Groupe des 77 pour appeler l'attention sur cette question en coordonnant un projet de résolution annuel portant sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Nous espérons qu'on accordera plus d'attention au relèvement après une catastrophe naturelle, qui met à rude épreuve les capacités de la majorité des pays en développement après les secours.

Nous prenons acte de l'évaluation figurant dans le rapport s'agissant de l'amélioration de la fourniture de l'aide humanitaire de l'ONU, en améliorant notamment les activités de coordination sur le terrain. Le rapport met l'accent sur le « système de direction groupée » qui constitue un effort dans cette direction. Nous pensons qu'il est nécessaire de passer en revue ce système pour évaluer son impact sur l'amélioration de la fourniture de l'assistance humanitaire, notamment le respect des délais, les dépenses additionnelles que cela entraîne, et le point de vue des pays bénéficiaires dans lesquels cette démarche a été mise en œuvre jusqu'à présent. Ce système devrait être mis en œuvre au niveau des pays avec l'assentiment et sous la tutelle des dirigeants du gouvernement national de l'État touché.

L'Inde estime que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, figurant dans les principes directeurs relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, annexés à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Nous rappelons que les principes directeurs stipulent que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées en conformité avec la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, l'aide humanitaire devrait être fournie avec le consentement du pays touché et en principe sur la base d'un appel du pays touché.

Tout le personnel humanitaire, y compris celui qui est placé sous l'égide de l'ONU, doit respecter les lois nationales des pays dans lesquels il est envoyé et se montrer respectueux des coutumes et des traditions de l'État d'accueil. Il doit agir dans la transparence et mener ses activités d'assistance en étroite coopération et coordination avec le gouvernement touché. C'est essentiel pour préserver la crédibilité de l'assistance humanitaire internationale.

Conformément à sa culture et philosophie, l'Inde respecte toutes les nations et religions. Nous voyons le monde comme une seule et même famille. Je terminerai donc en souhaitant, au nom de l'Inde et en mon nom propre, à tous ceux ici présents, qui appartiennent donc à ma famille, nos meilleurs vœux à l'approche des fêtes.

M. Savostianov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie accorde un grand intérêt au dialogue sur la question du renforcement de la coopération de l'aide humanitaire fournie par l'ONU. Nous sommes favorables à ce qu'il soit poursuivi et approfondi tout en préservant son caractère non politisé. Nous appuyons les efforts visant à trouver le meilleur moyen de répartir les tâches et d'instaurer des relations de travail efficaces entre les organes intergouvernementaux de l'ONU concernés.

Nous estimons que l'Assemblée générale doit s'attacher à définir les modalités d'une coordination stratégique des activités humanitaires de l'Organisation, le Conseil économique et social à développer les aspects concrets des décisions de l'Assemblée, et le Secrétariat à exécuter les tâches confiées par l'Assemblée et le Conseil économique et social. Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait quant à lui poursuivre ses activités opérationnelles sur la demande de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en veillant tout particulièrement à leur fournir des renseignements objectifs sur l'évolution de la situation humanitaire dans le monde.

Nous notons à ce sujet que, dans son dernier rapport (A/62/87), le Secrétaire général insiste avec raison sur la nécessité d'intensifier la coopération internationale afin de mieux prémunir l'ensemble des pays contre les catastrophes soudaines de manière qu'ils y réagissent efficacement et parviennent à les surmonter en réalisant les objectifs du Cadre d'action de Hyogo sur la prévention des catastrophes.

Il apparaît de plus en plus manifeste, dans le contexte actuel, qu'une bonne préparation aux catastrophes naturelles et un système d'alerte sont nécessaires. C'est pourquoi nous approuvons les mesures destinées à perfectionner les mécanismes de planification et de préparation aux catastrophes. Il est selon nous indispensable d'améliorer les systèmes nationaux d'alerte rapide, d'évaluation des dommages et d'atténuation des effets des catastrophes, ainsi que de développer la coopération internationale en vue de renforcer les capacités nationales en la matière. Nous

appuyons les efforts internationaux tendant à mettre en place un système d'alerte mondial pour les catastrophes de toute sorte.

De notre point de vue, la coopération a de bonnes chances de se développer pour ce qui est d'élaborer des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Nous étudions de très près les propositions faites dans ce sens et confirmons notre volonté de prendre une part active à l'adoption des stratégies correspondantes.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat s'emploie avec énergie à améliorer l'intervention humanitaire en cas de catastrophe soudaine, de catastrophe causée par l'homme et autre situation d'urgence. Dans l'ensemble, nous saluons ses travaux. Pourtant, tout n'est pas toujours cohérent et transparent. Ainsi, nous ne comprenons pas bien en quoi consiste la responsabilité des organisations non gouvernementales qui entretiennent une coopération étroite et des liens de partenariat avec l'ONU, notamment dans le domaine de la sécurité, et auprès de qui elles sont tenues de rendre des comptes, sachant qu'elles affirment être indépendantes. Indépendance ne signifie pas absence de responsabilité.

Nous sommes d'avis que les accords de partenariat conclus entre l'ONU et les organisations non gouvernementales peuvent et doivent inclure des dispositions obligeant ces dernières à rendre des comptes à l'ONU. Cela répond totalement à l'exigence de cohésion et de coordination des travaux des organisations participant à la fourniture de l'aide humanitaire sous la houlette de l'ONU. En l'absence d'obligation de rendre des comptes, il est difficile de veiller au respect des responsabilités et, dans un tel cas de figure, la mission humanitaire à l'origine des opérations menées par les organisations non gouvernementales dans un pays donné avec l'assentiment des autorités nationales peut servir de prétexte à la réalisation d'activités contraires à ce mandat. Cela porte atteinte à l'action humanitaire et aux efforts des puissants tendant à tendre une main secourable aux faibles.

Nous attendons avec intérêt l'analyse du Secrétariat sur la manière dont le principe de la responsabilité sectorielle est appliqué dans les pays pilotes dans le cadre d'une coopération entre les organisations du système des Nations Unies et les organisations humanitaires non gouvernementales.

L'un des résultats majeurs de l'action commune tendant à perfectionner les dispositifs d'intervention humanitaire a été la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous nous félicitons des activités menées par le Fonds durant les 18 premiers mois de son existence sous une forme améliorée. Nous espérons que ses travaux feront l'an prochain l'objet d'une évaluation et d'une analyse indépendante, qui accordera une attention particulière aux critères d'allocation des ressources du Fonds. Nous insistons également sur le fait que cette analyse devrait judicieusement rendre compte des liens de coopération entre le Fonds et les autres institutions financières de l'ONU, qui servent d'intermédiaires à l'aide fournie aux pays bénéficiaires, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix. Il importe, à notre avis, d'éviter les répétitions inutiles d'efforts et de préserver la transparence dans l'attribution des ressources.

On ne sous-estimera jamais assez l'importance du compromis qui transparaît dans la résolution historique 46/182. Les principes directeurs qui y sont énoncés concernant l'aide humanitaire demeurent le cadre de référence pour mener des activités dans ce domaine et préserver la confiance de tous les pays à son égard.

Aujourd'hui, le représentant de l'Ukraine a présenté pour adoption un projet de résolution (A/62/L.12) sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Plus de 20 ans après ce drame, le problème n'a rien perdu de son actualité puisque les conséquences négatives de l'accident continuent de se faire ressentir sur la santé humaine et l'environnement, faisant du même coup obstacle au relèvement économique et social des territoires sinistrés du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine.

Un élément essentiel de la politique du Gouvernement russe concernant la question de Tchernobyl est la prise en compte systématique du facteur radiatif dans les travaux de réhabilitation des territoires contaminés, au titre de quoi notre pays a dépensé plus de 10 milliards de dollars ces dernières années. Nous considérons que l'adoption par consensus du projet de résolution susmentionné confirmerait la solidarité de la communauté internationale à l'égard des efforts déployés par les pays sinistrés et sa volonté de continuer d'accorder à la question de Tchernobyl toute l'attention voulue sur la scène internationale.

M^{me} Ataeva (Turkménistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nous estimons depuis toujours qu'un rôle central de coordination incombe à l'ONU, en premier lieu à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous sommes reconnaissants aux dirigeants du PNUD du niveau élevé de collaboration atteint dans la réalisation des objectifs communs en vue de faciliter la vie des habitants des territoires touchés.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège de participer à cet important débat consacré au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'ONU. Nous remercions le Secrétaire général des différents rapports qu'il a remis au titre de ce point de l'ordre du jour.

Étant donné les aspects multidimensionnels en jeu, je voudrais axer mon intervention sur la problématique de la préparation aux catastrophes et de la réduction des risques, dans le contexte des défis que posent les catastrophes naturelles.

On dit que ceux qui anticipent et se préparent souffrent moins dans les situations d'urgence. L'étendue des dégâts dans les situations d'urgence est proportionnelle aux mesures de prévention prises pour les affronter. Il faut du temps pour bâtir, mais la destruction peut être une affaire de secondes. Nous devons donc nous employer conjointement à renforcer à tous les niveaux les capacités d'atténuer les conséquences des catastrophes.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/62/323), le nombre et l'ampleur des catastrophes naturelles ont connu une augmentation alarmante, notamment dans les pays en développement au cours de la dernière décennie. Si nous ne pouvons pas maîtriser la puissance irrésistible des catastrophes naturelles, nous pouvons en atténuer l'effet et réduire la dévastation qu'elles provoquent. Pour cela, nous devons disposer d'un système de secours d'urgence efficace, capable d'affronter des catastrophes de grande magnitude et d'en atténuer les effets. Je voudrais aussi attirer l'attention sur des problèmes humanitaires qui étaient précédemment débattus à chaque session de l'Assemblée générale.

Les vulnérabilités sont accentuées dans la plupart des pays en développement. La conjonction de la pauvreté et des catastrophes risque potentiellement de provoquer d'immenses souffrances et des dégâts

considérables. À long terme, les catastrophes ont une incidence néfaste sur le développement économique et social des plus vulnérables, notamment des pauvres. Les catastrophes naturelles grèvent terriblement les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La Stratégie de Yokohama de 1994, le Sommet mondial pour le développement durable de 2002 et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 offrent des cadres pour une réaction rapide, systématique et bien coordonnée en cas de catastrophe, par le renforcement de la capacité de récupération des nations et des communautés face aux catastrophes. S'ils sont correctement appliqués, ces cadres convenus au plan international peuvent réduire sérieusement les pertes en vies humaines et les conséquences sur les ressources sociales, économiques et écologiques des collectivités.

Le Pakistan se félicite de la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous restons fermement attachés à l'action de l'ONU, c'est pourquoi nous allons continuer de contribuer au Fonds central.

Je voudrais aussi faire part de notre expérience nationale de gestion d'une catastrophe naturelle d'une ampleur phénoménale. Le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan le 8 octobre 2005 a anéanti en quelques secondes ce dont la construction s'était étendue sur plusieurs générations. Cela a été un rude rappel à la réalité pour nous tous. Le monde a été le témoin, minute par minute, de la dévastation provoquée par le tremblement de terre. Les pertes en vies humaines, y compris de soutiens de famille, et la destruction de moyens de subsistance et d'infrastructures étaient sans précédent pour nous. La nation pakistanaise tout entière s'est rassemblée pour soulager les souffrances des victimes. L'ampleur de la catastrophe était telle que sans l'appui international nous aurions vu encore plus de douleur et de souffrances. Nous saluons l'élan de sympathie et d'assistance en faveur des victimes du tremblement de terre. Le système des Nations Unies a joué un rôle important dans la coordination et la mobilisation de ressources.

Au nom du Gouvernement et du peuple pakistanais, je tiens à remercier chacun de ceux qui ont fourni leur aide au lendemain du tremblement de terre.

Je voudrais maintenant souligner quelques aspects qui ont renforcé notre foi en l'importance de la

préparation aux catastrophes. Nous étions confrontés à une situation où il nous a fallu dépasser le modèle traditionnel de gestion des catastrophes – interventions, secours et redressement – en faveur d'un modèle plus global. Ce modèle global comprend des processus de repérage et d'atténuation des risques, des actions de préparation des collectivités locales, des efforts intégrés de secours et de redressement qui doivent être menés en parallèle dans un contexte de gestion des risques pour régler des problèmes de vulnérabilité.

Premièrement, nous avons promulgué, en décembre 2006, une ordonnance nationale sur la gestion des catastrophes, puis créé la commission nationale de gestion des catastrophes. Le Premier Ministre pakistanais préside cette commission, dont les membres comprennent de hauts représentants de toutes les provinces, des dirigeants de l'opposition dans les chambres haute et basse du Parlement, ainsi que des représentants des forces armées, de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, le cadre national de réduction des risques en cas de catastrophe a été approuvé par la commission nationale de gestion des catastrophes en mars de cette année. Nous œuvrons à la mise en œuvre des priorités relevées dans ce cadre national. Cela implique d'aligner l'action des structures de coordination, des capacités et des ressources fédérales et provinciales en une approche unifiée et transversale couvrant tous les risques relatifs à la gestion des catastrophes dans le pays. Pour la première fois, tout l'éventail des activités de gestion des risques en cas de catastrophes ont été réunies : prévention, préparatifs et secours. Le système couvrira tous les services ainsi que tous les échelons administratifs de l'État.

Notre expérience au cours de la phase qui a suivi le tremblement de terre nous a permis de tirer les enseignements suivants.

Premièrement, il faut intégrer la réduction des risques en cas de catastrophe dans toutes les politiques et pratiques de développement au niveau sectoriel et national, si l'on veut parvenir à un développement durable du point de vue social, économique et environnemental. Deuxièmement, il importe de développer et renforcer les institutions, mécanismes et aptitudes à tous les niveaux – notamment celui des collectivités locales – susceptibles de contribuer systématiquement à une meilleure capacité de récupération en cas de catastrophe naturelle. Face à la plupart des catastrophes, les ressources provinciales, de

district et locales sont en première ligne des secours d'urgence et de la gestion des interventions.

Troisièmement, les communautés jouent le rôle de premiers secours dans toute gestion des catastrophes et toute action de réduction des risques en cas de catastrophe. Les stratégies au niveau des collectivités locales offrent par conséquent des solutions viables pour gérer et réduire les risques, tout en assurant un développement durable. Quatrièmement, il importe de s'appuyer sur les connaissances de la population locale, sur les mécanismes qu'elle met en œuvre pour faire face et sur ses pratiques culturelles. Nous sommes convaincus que des interventions décidées d'en haut ne suffisent pas pour réduire les effets des catastrophes. Cinquièmement, il faut systématiquement incorporer des approches de réduction des risques dans la conception et la mise en œuvre de programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention en cas de catastrophe et de redressement, dans le cadre de la reconstruction des zones touchées.

Le Pakistan salue tous les efforts visant à renforcer l'action des institutions humanitaires et de l'ONU face au problème des catastrophes naturelles. À cet égard, nous pensons que le projet de « Déclaration sur les principes fondamentaux de l'action humanitaire en situation d'urgence » qui figure dans le document A/60/627 en date du 5 janvier 2006, constitue une contribution importante en vue d'aider le monde à mieux se préparer aux situations d'urgence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration écrite, je voudrais exprimer, au nom du peuple palestinien et de nos dirigeants, nos profondes condoléances au peuple et au Gouvernement bangladais, et leur témoigner notre solidarité à la suite de la tragédie qui vient de les frapper. Nous sommes certains que le Gouvernement et le peuple bangladais sauront surmonter cette tragédie et reprendre le cours de leurs propres plans et objectifs.

Je me tiens devant les membres aujourd'hui pour aborder ce qui est une base essentielle pour la poursuite de la persévérance des Palestiniens en vue de leur future indépendance et la création de leur propre État : l'assistance internationale. Durant des décennies, cette aide internationale a permis de soulager les souffrances et la détresse endurées par tout un peuple, dont plus de la moitié vit une existence de réfugiés

depuis maintenant près de 60 ans et dont le reste vit depuis plus de 40 ans sous le joug d'une occupation militaire étrangère oppressante. L'assistance fournie au cours des années dans différents domaines, aussi bien par le biais de l'Organisation des Nations Unies que sous la forme d'aide directe au peuple palestinien, a aidé à soulager la détresse de bien des Palestiniens et des familles palestiniennes. Pour beaucoup, cela a été le seul moyen de survie et de subsistance tout au long d'interminables périodes d'instabilité, de crise et d'incertitude.

Bien que le peuple palestinien et ses dirigeants soient très reconnaissants de l'aide inestimable qu'ils reçoivent, nous estimons impératif de nous poser les questions suivantes alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre de cette question. Qu'avons-nous fait pour que cette assistance atteigne tout son potentiel, et quel niveau de sabotage la communauté internationale a-t-elle supporté contre ses efforts continus d'assistance? Combien d'autres projets et initiatives financés par la communauté internationale allons-nous laisser la puissance occupante saper et détruire tandis qu'elle poursuit ses politiques et pratiques illégales et continue d'exacerber la crise humanitaire, ce qui, inévitablement, fait que cette assistance est détournée des activités de développement et de renforcement de l'État au profit des opérations de secours et de gestion des crises? Combien de temps encore la communauté internationale sera-t-elle disposée à verser des compensations financières pour les actes illégaux de la puissance occupante en allégeant les conséquences de ces actes au lieu d'y mettre un terme?

Les chiffres ne mentent pas, et les chiffres les plus récents relatifs à la situation économique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont choquants et dramatiques. En fait, tous les rapports récents font état de l'énorme difficulté qu'ont les organismes internationaux à répondre aux perpétuels nouveaux besoins de la population civile palestinienne et à soulager cette crise. En même temps, tous les projets d'infrastructure, les activités industrielles et les projets générateurs d'emplois se sont complètement interrompus en raison des mesures illégales et répressives imposées par la puissance occupante, qui ont fait que le peuple palestinien – un peuple qui souhaite le développement dans l'optique de créer son propre État – se transforme en une population qui s'enfonce dans la pauvreté abjecte et qui a du mal à se nourrir et à survivre.

Le dernier rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé, résume bien, comme suit, la dureté de la situation :

« La politique de bouclage pratiquée par Israël demeure l'une des causes principales de la pauvreté et de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, limitant l'accès des Palestiniens aux services de santé et d'éducation, à l'emploi, aux marchés et aux réseaux d'organisations sociales et religieuses. »
(A/62/75, *résumé*)

Les bouclages, les restrictions imposées à la liberté de circulation et le mur, entre autres mesures israéliennes illégales, ont ravagé l'économie, détruit des milliers de moyens de subsistance et plongé des milliers de familles dans la pauvreté. A cet égard, selon l'Organisation internationale du Travail, 7 foyers palestiniens sur 10, soit 2,4 millions de personnes, vivent dans la pauvreté dans le territoire palestinien occupé. Un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) examine également les conséquences des ravages économiques provoqués par les mesures israéliennes sur l'économie palestinienne, et arrive à la conclusion que l'économie palestinienne a été réduite à une taille inférieure à ce qu'elle était il y a 10 ans en raison des restrictions imposées par Israël à la circulation des personnes et des biens palestiniens. En même temps, le déficit commercial a atteint des proportions sans précédent – 73 % du produit national brut (PNB), soit 30 % de plus que sa moyenne sur 30 ans. Le rapport de suivi de la Banque mondiale de septembre 2007 indique aussi que, rien qu'en 2006, le PNB palestinien a diminué de près de 8,8 %, et encore de 4,2 % au cours du premier trimestre de 2007.

Le tableau est bien sûr plus affligeant dans la bande de Gaza, où le siège paralysant mené par Israël a réussi à placer l'ensemble du territoire au bord de l'effondrement – sur les plans social, économique et médical, et dans tous les autres aspects de la vie. Cette forme extrêmement brutale de châtimement collectif infligé par la puissance occupante à la population civile palestinienne, ce qui à coup sûr équivaut à un crime de guerre, n'a pas, à ce jour, été adoucie face à la préoccupation exprimée par la communauté internationale et en dépit des appels à ce qu'il y soit

mis fin. En revanche, Israël continue de serrer la corde qui entoure Gaza et sa population, étouffant toute vie, tout espoir et toutes perspectives d'un avenir digne de ce nom dans cette partie du territoire palestinien, arguant de prétextes illégaux pour couvrir ses crimes odieux. Faisant référence aux bouclages et au siège de Gaza par Israël, M. John Dugard, Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a affirmé qu' : » Il s'agit d'un étranglement maîtrisé qui contrevient gravement aux normes des droits de l'homme et du droit humanitaire ». En effet, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'un très grand nombre d'autres instruments et dispositions pertinents du droit international, font l'objet de violations graves de la part de la puissance occupante.

Il y a déjà plusieurs mois qu'Israël a bouclé les six points de passage de Gaza, limitant et réduisant considérablement la quantité et la qualité des biens autorisés à entrer à Gaza et fermant en même temps toutes perspectives d'exportations depuis Gaza. Les conséquences sont dévastatrices. La survie des exportations du secteur agricole de Gaza n'a jamais été aussi menacée du fait de cette politique. En outre, des projets financés par la communauté internationale, à hauteur de dizaines de millions de dollars, y compris des projets de construction – comme par exemple des projets de construction nécessaires d'un montant de 160 millions de dollars financés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le PNUD et d'autres organismes – ont été suspendus. Qui plus est, 90 % – chiffre choquant – des industries de Gaza ont cessé leurs opérations, ce qui a ajouté des dizaines de milliers d'autres Palestiniens à la liste des chômeurs et des nécessiteux. Le siège a provoqué une hausse des prix, fait chuter le niveau de vie et contraint les organisations d'aide internationales et les bailleurs de fonds à s'employer principalement à répondre aux besoins fondamentaux des Palestiniens de Gaza, à savoir l'alimentation et les médicaments.

La Banque mondiale a noté que « ces deux dernières années, la fuite des capitaux s'est faite à un rythme sans précédent, pratiquement sans investissement étranger direct » en raison de la politique punitive d'Israël de bouclage et de siège du territoire palestinien occupé.

La CNUCED a également noté une chute vertigineuse de l'activité économique en Cisjordanie et à Gaza, et a averti que cela renforçait le phénomène de recul du développement. Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur cette question, publié sous la cote A/62/82, bien que très déficient pour ce qui est du contexte politique, n'examine pas cette situation dans le contexte de l'occupation actuelle. Néanmoins, le rapport signale, au paragraphe 73, que

« les incidences [des bouclages] n'ont pas été inversées par une aide humanitaire accrue. On s'attend à ce que les initiatives de développement en faveur de l'économie palestinienne n'aient qu'un impact limité sur un environnement où des restrictions sévères à l'accès ont cours. »

C'est pourquoi, en dépit d'une nette augmentation des niveaux d'aide, les indicateurs socioéconomiques ont continué de signaler une baisse significative. Le rapport de la CNUCED conclut qu'en cinq ans, l'économie palestinienne a perdu 8,4 milliards de recettes potentielles, soit deux fois la taille de l'économie palestinienne aujourd'hui. Voilà qui devrait nous alarmer, car si l'on conjugue la perte de ces recettes potentielles et les autres pertes subies par la destruction ou le sabotage de projets ou d'initiatives financés par la communauté internationale, l'on prendra conscience du piège dangereux dans lequel les initiatives de développement palestiniennes et l'aide internationale sont effectivement tombées.

La situation alarmante que je viens de décrire n'est encore qu'une partie la réalité. Depuis maintenant plus d'un an, Israël, la puissance occupante, n'a pas seulement resserré son siège punitif, mais continue de retenir illégalement des centaines de millions de dollars de recettes fiscales palestiniennes, limitant encore la capacité de l'Autorité palestinienne de fonctionner normalement et de servir le public palestinien. Malgré le versement d'une partie des recettes fiscales palestiniennes retenues, Israël continue d'en bloquer une partie importante, dont il se sert cyniquement comme jeton de négociation politique.

Par ailleurs, les sanctions punitives imposées par la communauté internationale à l'Autorité palestinienne, combinées aux interruptions précédentes de l'assistance, ont rendu pratiquement catastrophique une situation économique déjà mauvaise. La suspension de l'aide internationale directe à l'Autorité

palestinienne au début de 2006, qui a eu pour effet de limiter l'assistance pratiquement aux seuls nécessités humanitaires et de contourner les mécanismes existants de coordination de l'aide avec l'Autorité palestinienne, ont eu des conséquences dommageables durables. Ainsi, bien que l'aide internationale octroyée par le biais de mécanismes temporaires ait augmenté, cela ne suffit pas pour atténuer les effets à long terme du siège et du bouclage israéliens. En outre, il est nécessaire de rappeler ici l'évaluation de la Banque mondiale selon laquelle les résultats de l'Autorité palestinienne en matière de transparence et de responsabilité ont été compromis par les mécanismes de donateurs qui éludent l'Autorité palestinienne.

C'est peut-être le Rapporteur spécial, M. John Dugard, qui a le mieux décrit les résultats et les effets dévastateurs de ces sanctions, en affirmant dans son rapport :

« Le fait est que le peuple palestinien est soumis à des sanctions économiques, premier exemple d'un tel traitement à l'égard d'un peuple occupé. Cela est difficile à comprendre. Israël viole les principales résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à l'illégalité des modifications territoriales et à la violation des droits de l'homme et n'a pas donné suite à l'avis consultatif rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice. Pourtant, il échappe lui-même aux sanctions. C'est en revanche le peuple palestinien, et non l'Autorité palestinienne, qui est soumis aux formes de sanctions internationales les plus dures peut-être qu'aient connues les temps modernes. » (A/HRC/4/17, par. 54)

D'autre part, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M^{me} Karen Koning AbuZayd, dans un discours prononcé le 22 mai 2007, a aussi estimé qu'

« Il y a une ironie cinglante dans le contraste entre l'engagement universel pour mettre fin à la pauvreté et la décision d'imposer aux Palestiniens l'un des régimes de sanctions les plus rigoureux de l'histoire récente, qui garantit pratiquement à coup sûr une pauvreté extrême et généralisée. »

Le rapport du Secrétaire général indique que l'intervention rapide du système des Nations Unies, du mécanisme international temporaire et des organisations non gouvernementales qui

conjointement, ont déboursé plus de 800 millions de dollars sous forme d'aide alimentaire d'urgence, d'allocations en espèces et de soutien budgétaire, ont soulagé une situation qui aurait pu être bien pire. Néanmoins, de récents rapports de l'UNRWA, du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres institutions relèvent aussi que malgré cette augmentation, les revenus ont chuté tandis que l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire ont sensiblement augmenté.

En fait, près des deux tiers des enfants de Gaza souffrent aujourd'hui d'anémie, c'est-à-dire de carences en fer. Je répète : près des deux tiers des enfants à Gaza souffrent désormais d'anémie du fait de cette situation, et à Gaza, 51 % de la population vit en situation d'insécurité alimentaire. L'UNRWA et le PAM assurent une aide alimentaire à 1,1 million de personnes. M. John Jing, le Directeur des opérations de l'UNRWA à Gaza, a décrit l'une des conséquences de cette sombre réalité en indiquant que les 200 000 enfants qui fréquentent des écoles gérées par l'UNRWA viennent à l'école « la faim au ventre et incapables de se concentrer ».

Les sanctions internationales sont peut-être maintenant levées en partie, mais les dégâts à long terme causés à l'économie par la situation que je viens de décrire, eux, demeurent. Dès lors, nos responsabilités sont immenses, et les difficultés qui nous attendent paraissent pratiquement insurmontables. Mais l'échec n'est pas envisageable, et nous continuons de compter sur l'action internationale pour nous aider à relever le défi et si possible à tenter d'inverser le déclin de l'économie, et à répondre dans l'intervalle aux besoins persistants du peuple palestinien.

Nous souhaitons rappeler qu'au cours de la réunion du Comité de liaison ad hoc tenue à Londres en 2005, les donateurs ont établi de nouveaux organismes de coordination de l'aide. Mais l'efficacité de ces structures a été compromise par le boycott de l'aide. Dorénavant, ces organismes de coordination de l'aide doivent être revitalisés, grâce en particulier à la présence du nouveau représentant du Quatuor, M. Tony Blair, et à son influence sur ces structures, qui pourrait les renforcer considérablement. Nous nous félicitons des résultats de la réunion du Comité de liaison qui a eu lieu à New York le 24 septembre 2007 sous présidence norvégienne, qui a confirmé la volonté de la communauté internationale d'aider l'Autorité palestinienne à bâtir des institutions fortes et viables.

Nous attendons avec intérêt la réunion qui doit avoir lieu à ce sujet en décembre à Paris.

Au moment où l'Autorité palestinienne continue de devoir faire face à un lourd déficit, à une dette importante et à des recettes incertaines, qui réduisent sa capacité de planifier la prochaine année budgétaire, ou à prendre en charge les plans de réforme économique et autres qu'elle a prévus, du fait de la situation que je viens de décrire, nous plaçons beaucoup d'espoirs et d'attentes dans la conférence des donateurs qui se tiendra prochainement à Paris. À cet égard, nous attendons avec intérêt de voir se concrétiser la confirmation par le Comité de liaison du plan de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne pour 2008-2010, ce qui doit être considéré comme une mise à l'épreuve fondamentale du soutien et de l'engagement véritables de la communauté internationale à l'égard d'un renforcement des institutions et d'un redressement et d'une croissance économiques dont les Palestiniens aient la conduite. Nous espérons que la conférence de décembre modifiera le caractère fragmenté de l'aide parvenue en Cisjordanie et à Gaza jusqu'à présent – une aide restée en grande partie motivée par un positionnement politique à court terme plutôt que par une vision collective à long terme fondée sur les données fondamentales de l'économie, qui est ce qui fait le plus défaut au relèvement économique palestinien.

La communauté internationale ne doit pas permettre à Israël de continuer de se dérober à ses obligations en tant que puissance occupante en suivant les politiques et les pratiques illégales qui ont conduit à l'état de régression économique que la Palestine connaît à présent. Il appartient à la communauté internationale de veiller à ce que la puissance occupante ne continue pas d'attaquer impunément des projets à financement international et des travailleurs humanitaires, car il est manifeste que ces attaques répétées ont torpillé le processus de développement et compromis l'assistance.

De fait, la communauté internationale doit exercer son autorité morale et légale en obligeant la puissance occupante à cesser ses violations et à mettre fin au siège qui étrangle le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et qui plonge la Palestine dans le désespoir et le dénuement. La cause de l'indigence totale dans laquelle se trouvent les Palestiniens aujourd'hui est connue de toutes les parties concernées – c'est la persistance de l'occupation

militaire israélienne. Ainsi, et comme en conviennent de nombreuses organisations internationales, la reprise économique et le relèvement complet dans le territoire palestinien occupé, qui sont les objectifs de l'aide internationale, ne seront possibles que lorsque l'occupation cessera.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom des Émirats arabes unis et de leur gouvernement, exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais pour les nombreuses pertes en vies humaines et les dégâts matériels considérables causés par le cyclone qui a frappé le pays récemment. Nous espérons que l'aide internationale sera fournie au Bangladesh pour atténuer les effets de cette catastrophe naturelle et aider d'urgence les personnes touchées. Mon pays assumera le rôle qui lui revient dans cet effort.

Les rapports du Secrétaire général dont nous sommes saisis prévoient, dans les années à venir, une demande croissante en matière d'activités humanitaires de l'ONU et de ses partenaires, ainsi que des organisations non gouvernementales actives dans le domaine humanitaire. Cela est dû à l'augmentation du nombre et de la gravité des catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement, du fait des changements climatiques, de la croissance de la population et de la détérioration de l'environnement. Les effets dévastateurs de ces catastrophes sont aggravés par la pauvreté, les conflits armés, la propagation de maladies graves et l'augmentation du nombre des personnes déplacées dans de nombreuses régions du monde. Cela va accroître les responsabilités de l'ONU et des entités pertinentes en matière d'aide, ainsi que les besoins en ressources humaines et financières.

Nous saluons les activités humanitaires que l'ONU mène et son rôle essentiel dans la mobilisation et la coordination des efforts internationaux pour fournir l'aide humanitaire et des secours d'urgence à des millions de personnes dans les zones touchées, et pour atténuer les effets des catastrophes provoquées par les phénomènes naturels, les guerres et les conflits armés, et nous exhortons tous les États Membres à renforcer leur coopération avec l'Organisation, en particulier en honorant leurs engagements financiers à l'égard des institutions et des entités chargées de l'aide humanitaire.

Nous demandons aussi instamment aux États Membres de nouer des partenariats en vue de renforcer les accords humanitaires nécessaires aux échelons national, régional et international. Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il importe d'appliquer les recommandations émanant des conférences internationales en ce qui concerne la formulation de stratégies nationales et internationales visant à faire face à toutes les phases des catastrophes, notamment l'alerte rapide, les secours d'urgence, la reconstruction et le développement.

Il conviendrait que les pays en développement assument la responsabilité de la mise en œuvre de ces stratégies à l'échelon local, et les pays développés doivent honorer leurs engagements en prenant toutes les mesures nécessaires pour aider les pays en développement à renforcer leur capacité nationale à faire face aux catastrophes naturelles et aux répercussions de la guerre.

Nous soulignons en outre que, en temps de guerre ou en cas de catastrophe naturelle, les gouvernements et les autorités pertinentes doivent permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'accéder à ceux qui ont besoin d'aide. Des mesures doivent également être prises pour garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Les Émirats arabes unis sont convaincus de l'importance de la solidarité internationale dans les situations de catastrophe et de l'efficacité des partenariats mondiaux pour parvenir aux meilleurs résultats possibles en matière d'aide d'urgence, et nous tenons à honorer tous nos engagements financiers à l'égard des organismes de l'ONU chargés de l'aide humanitaire et du développement. Pour l'année prochaine, les Émirats se sont engagés à fournir 1 538 000 dollars à ces organismes.

Afin de participer efficacement à la coordination des efforts de secours humanitaires déployés au plan international, nous avons créé la ville humanitaire internationale à Dubaï, l'un des centres internationaux les plus importants fournissant des installations et des services logistiques intégrés aux organisations et aux organismes humanitaires nationaux, régionaux et internationaux. En 2006, les Émirats arabes unis se sont associés au groupe des pays donateurs, ainsi qu'au Groupe de soutien des donateurs, qui regroupe les pays donateurs les plus actifs dans le secteur humanitaire et fait office d'organe consultatif auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

Les Émirats arabes unis sont l'un des pays qui contribuent le plus dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours d'urgence ainsi que de l'aide à long terme dans de nombreuses régions du monde. Le Gouvernement et un groupe d'organisations caritatives de notre pays, telles que l'Autorité du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, la Fondation caritative et humanitaire Zayed Bin Sultan Al Nahayan, la Fondation d'œuvres caritatives et humanitaires Mohammed bin Rashid, la Fondation Al-Maktoum et d'autres encore, ont fourni l'aide humanitaire grâce à une aide financière et en nature aux pays touchés, par l'intermédiaire de la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des accords bilatéraux directs avec ces pays.

Les Émirats arabes unis œuvrent aussi avec ces pays pour renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes naturelles en finançant ou en appuyant des programmes, la recherche et d'autres efforts visant à renforcer la capacité de ces pays de prévoir les catastrophes, d'en limiter les effets et de renforcer l'infrastructure nationale, pour leur permettre de faire face aux catastrophes à l'avenir.

Rien qu'au cours de ces trois dernières années, les Émirats ont contribué à hauteur de 1 milliard de dollars à l'appui et au renforcement des efforts internationaux pour aider les victimes des tsunamis, des tremblements de terre et des cyclones dans différentes régions du monde. Cela vient s'ajouter aux dons généreux que nous avons faits pour la reconstruction des pays et des régions touchés par des conflits armés, tels que l'Afghanistan, l'Iraq, le Liban, le Darfour et la Bosnie-Herzégovine.

Les Émirats arabes unis attachent une grande importance à l'appui et à l'aide au peuple palestinien et à son gouvernement dans la crise humanitaire provoquée par les politiques cruelles et agressives que leur ont imposées les forces d'occupation israéliennes. L'aide directe fournie par les Émirats arabes unis aux palestiniens ces cinq dernières années s'est élevée à plus d'un milliard de dollars, en supplément de l'aide humanitaire que les organismes des Nations Unies ont offerte pour satisfaire les besoins essentiels immédiats et reconstruire les villes détruites par les attaques israéliennes incessantes.

À cet égard, les Émirats arabes unis ont doublé leur contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour 2008. Jusqu'au mois

d'août dernier, nous avons fourni 80 millions de dollars pour contribuer au budget de l'Autorité palestinienne. Par ailleurs, le montant des projets humanitaires et de prestation de secours menés en Palestine par l'Autorité du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, a excédé 122 millions de dollars, en plus de l'aide en nature.

Les Émirats arabes unis sont très préoccupés par la situation humanitaire des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, en raison des attaques israéliennes persistantes contre les personnes, les biens et les infrastructures. Nous sommes également préoccupés devant les politiques de bouclage et d'embargo imposées par les forces israéliennes d'occupation contre le peuple palestinien et par le fait que celui-ci se voie refuser l'accès aux secours humanitaires. Cela fait craindre une catastrophe humanitaire de grande ampleur.

Si nous louons le rôle joué par l'ONU et ses entités pertinentes dans l'aide au peuple palestinien, nous réaffirmons toutefois la nécessité d'obliger Israël, puissance occupante, à mettre immédiatement fin à ses attaques, à lever l'embargo et à respecter les résolutions internationales à caractère juridique et les dispositions du droit international humanitaire, ainsi qu'à reprendre les négociations de paix sur la base des résolutions internationales applicables et de l'Initiative de paix arabe. Nous exhortons par ailleurs les pays donateurs à accroître leur assistance au peuple et au Gouvernement palestiniens pour alléger la souffrance, en attendant la fin de l'occupation militaire israélienne de leur territoire et la création d'un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Dans l'intervalle, nous réaffirmons notre appui constant au mandat de l'UNRWA qui consiste à offrir des services aux réfugiés dans toutes les régions où il opère. Nous estimons nécessaire de maintenir une aide financière aux activités régulières et d'urgence de l'Office pour qu'il soit à même d'honorer ses engagements envers les réfugiés palestiniens.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : En premier lieu, le Gouvernement et le peuple canadiens tiennent à adresser leurs sincères condoléances aux familles des victimes du cyclone qui a récemment frappé le Bangladesh.

L'action humanitaire ne constitue pas seulement l'expression de notre bonne volonté. Elle répond surtout aux besoins des populations touchées par une crise et vise à leur permettre de retrouver l'espoir et la dignité. Cela n'est pas exempt de défis ou de risques.

Aussi le Canada attache-t-il une grande importance aux efforts déployés par l'ONU afin de mener et coordonner le système humanitaire. C'est ainsi que le Canada se réjouit des progrès réalisés au cours de la dernière année en ce qui concerne l'efficacité, l'efficience et la coordination de l'action humanitaire.

Toutefois, la communauté internationale ne peut pas se permettre de relâcher ses efforts. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la situation dans la région du Darfour (Soudan), ou encore d'évoquer celle qui prévaut au Tchad, à Sri Lanka ou en Afghanistan. Chacune met en relief les répercussions des conflits, persistants ou nouveaux, sur les populations civiles. En Afghanistan, force est de constater que, sans sécurité, aucune reconstruction ni aucun développement démocratique ne sont possibles, et il peut être très difficile d'apporter une aide humanitaire.

Dans de tels contextes, il n'est pas facile de réaliser des percées concrètes, et l'action humanitaire ne doit pas se substituer à la recherche de solutions politiques. Au cours de la dernière année, des centaines de milliers de personnes ont été victimes de catastrophes naturelles, d'où l'importance de consentir des investissements stratégiques dans la réduction des risques de catastrophe pour rendre ces populations le moins vulnérables possible.

Le Canada appuie les efforts déployés par M. John Holmes, le Coordonnateur des secours d'urgence, pour renforcer l'action humanitaire internationale. Comme lui, le Gouvernement canadien estime que ces efforts ne doivent plus être envisagés dans le contexte d'une « réforme » de l'action humanitaire. Une meilleure coordination, des mécanismes de financement souples et des coordonnateurs humanitaires efficaces sur le terrain devraient désormais être considérés comme faisant partie intégrante de la conduite de l'action humanitaire internationale.

La mise en œuvre de l'approche modulaire s'avère, sous cet aspect, un moyen novateur de promouvoir une meilleure coordination entre les institutions, y compris une coopération accrue avec les autres organisations humanitaires. Le Canada se félicite des résultats de l'évaluation de l'approche modulaire publiée récemment. Partout où celle-ci a été mise en œuvre, elle a contribué à mieux identifier les lacunes dans les capacités d'action, à améliorer le partage de l'information, à définir les centres de responsabilité et à améliorer la défense des intérêts.

Ce sont là des réalisations importantes. Toutefois, il reste d'autres obstacles à surmonter. En effet, nous devons maintenant renforcer les capacités des chefs de groupe modulaire de façon à ce que ceux-ci puissent assumer leur rôle de leadership avec efficacité et constance. Nous devons examiner, dans un esprit constructif, les groupes modulaires dont les résultats ont été plus faibles. Par ailleurs, il importe que les chefs de groupe rendent compte de leur action, de façon à renforcer la coordination et, par là même, à obtenir des résultats tangibles au bénéfice des populations dans le besoin. Dans ce contexte, il convient de poursuivre la mise en œuvre de l'approche modulaire.

Une coordination efficace implique également de mettre à contribution les personnes qui possèdent les compétences et l'expérience pertinentes et nécessaires pour diriger efficacement l'action humanitaire. À cet égard, les coordonnateurs humanitaires continuent de jouer un rôle primordial. Leur expérience professionnelle, leur formation et leurs compétences doivent leur permettre d'apporter une contribution déterminante à la coordination de l'ensemble de l'action humanitaire. Dans cette optique, le Canada demande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) de continuer à renforcer les capacités des coordonnateurs humanitaires. À cette fin, il faudra se concentrer davantage sur la réalisation de progrès concrets et durables. Cela revêt une importance centrale pour la poursuite d'une action humanitaire efficace.

Le Canada apporte son soutien aux efforts actuels visant à rendre plus souples les mécanismes de financement humanitaire. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires illustre bien l'importance que nous attachons à ces efforts. Nous nous félicitons de l'utilité démontrée de ce Fonds. Plus d'un tiers des États Membres – pays développés et en voie de développement – y ont déjà contribué. Nous encourageons donc ceux qui ne l'ont pas encore fait à envisager de contribuer à ce Fonds important, tout en maintenant leurs engagements au profit d'autres dispositifs de financement humanitaire.

Les mécanismes de financement à vocation humanitaire, tels que le Fonds, doivent reposer sur une évaluation et une analyse factuelles des besoins qui soient à la fois cohérentes et rigoureuses. Il s'agit là d'un des fondements des bonnes pratiques en matière d'aide humanitaire. Le BCAH y a un rôle crucial à jouer, notamment en veillant à ce que l'évaluation des

besoins soit non seulement de qualité uniforme, mais aussi effectuée rapidement, puisque les donateurs s'en inspirent pour mener une action adaptée à la situation. De plus, les acteurs humanitaires de l'ONU doivent collaborer étroitement afin que leurs efforts soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

(l'orateur poursuit en français)

Dans certains cas, les militaires possèdent cependant des capacités d'action uniques, qui peuvent être mises à contribution face à de graves catastrophes naturelles. À cet égard, le BCAH a un rôle essentiel à jouer, soit de s'assurer à ce que les effectifs déployés répondent bel et bien aux besoins recensés et non seulement à l'offre disponible. De plus, ces effectifs doivent être déployés dans le respect de certains principes, à savoir l'humanité, la neutralité et l'impartialité. Notre objectif doit être de pouvoir déployer les ressources adéquates, au bon moment, afin de répondre à des besoins réels et de remédier aux lacunes de l'action humanitaire.

Plus que jamais, dans leur détermination à renforcer l'action humanitaire face aux crises, les États Membres doivent réaffirmer leur volonté de garantir la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires. Ces 10 dernières années, les attaques contre le personnel des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires ont augmenté considérablement, et celles-ci sont souvent perpétrées en toute impunité. Une fois de plus, le Canada exhorte tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Enfin, je souhaite exprimer notre reconnaissance à M. John Holmes pour la diligence avec laquelle il s'acquitte de ses responsabilités de Coordonnateur des secours d'urgence.

En conclusion, ensemble, nous, les États Membres, devons continuer à élaborer et à perfectionner les outils ainsi que les stratégies qui aideront à guider l'action humanitaire internationale. Nous devons également être en mesure de surveiller et d'évaluer l'accès humanitaire et de demander aux États de rendre compte de leurs actes lorsqu'un tel accès est entravé ou refusé. Pour cela, nous devons continuer, à titre collectif, à exercer notre vigilance. En définitive, la réussite de nos efforts sera jugée en fonction de notre capacité de protéger et d'aider les populations les plus vulnérables.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer au Gouvernement et au peuple bangladais les sincères condoléances et la solidarité de mon gouvernement en ces heures très difficiles qu'ils traversent.

La Norvège appuie vigoureusement le travail humanitaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous soutenons le programme de réforme de l'Organisation et les efforts qui sont déployés pour renforcer le système d'aide humanitaire. Beaucoup a déjà été accompli. Toutefois, il y a encore de nombreux défis à relever. Je voudrais donc mettre l'accent sur certaines questions fondamentales à cet égard.

La Norvège est profondément préoccupée par la violence sexuelle et sexiste qui chaque année détruit la vie de milliers de femmes et de fillettes, ainsi que de milliers d'hommes et de jeunes garçons. La persistance du recours à la violence sexuelle comme méthode de combat est effrayante. Seule une petite poignée des auteurs de ces actes odieux est traduite en justice. Il faut absolument mettre fin à l'impunité pour ces crimes graves. En tant que défenseurs du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, nous avons la responsabilité collective de veiller à ce que ces actes ne restent pas impunis.

La réponse de la communauté internationale, y compris de l'ONU, doit donc être intensifiée. L'ONU devrait montrer la voie en mettant en place des mesures de prévention et de protection plus efficaces face au problème de la violence sexuelle et sexiste.

À cet égard, les recommandations du Secrétaire général pour lutter contre la violence sexuelle, qui figurent dans son rapport au Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2007/643), ainsi que l'initiative « Non au viol : action de l'ONU contre la violence sexuelle dans les pays en conflit », constituent des pas importants. La communauté internationale a affirmé sa répulsion pour la violence sexuelle, notamment en adoptant plusieurs résolutions de l'ONU. Il faut d'urgence que toutes ces résolutions soient mises en œuvre.

La question de l'accès est un autre défi majeur. L'accès des acteurs humanitaires aux populations qui sont dans le besoin et la possibilité pour ces populations de recevoir l'aide humanitaire sont les préalables indispensables à toute opération humanitaire, ainsi que l'énonce le droit international humanitaire. Le gouvernement hôte a la responsabilité de garantir un accès rapide, sûr et sans entrave aux

acteurs humanitaires des Nations Unies et autres et de coopérer pleinement avec eux. Le refus arbitraire d'un tel accès est une pratique inadmissible qui met la vie de millions de personnes en danger et prolonge inutilement leurs souffrances.

La protection est à cet égard un élément clef. La Norvège appuie la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés, et nous attendons avec intérêt le débat prévu demain au Conseil sur cette question.

Nous devons être mieux préparés que nous ne le sommes actuellement pour réagir aux urgences humanitaires. La prévention doit occuper une meilleure place dans l'ordre du jour des Nations Unies. Il est largement reconnu que les changements climatiques entraînent une dégradation de l'environnement, ainsi que des inondations, des sécheresses, des ouragans, des migrations forcées, une hausse de l'urbanisation et une multiplication des bidonvilles. Nous sommes également en présence de conflits armés qui s'éternisent dans le temps et qui font peser un fardeau supplémentaire sur des États et des populations déjà vulnérables.

Des efforts en matière de prévention permettraient de sauver davantage de vies tout en coûtant moins cher, mais la communauté mondiale semble être plus disposée à payer pour les dégâts causés qu'à investir dans des mesures de prévention efficaces. Que devrait-on faire pour atténuer les effets des catastrophes humanitaires dans ce monde en évolution?

Premièrement, il faut un porte-parole mondial. À cet égard, la Norvège se félicite de l'engagement dont fait preuve le Coordonnateur des secours d'urgence pour sensibiliser davantage au fait qu'il est fondamental de prendre de meilleures mesures de prévention. Ces efforts doivent être encore intensifiés.

Deuxièmement, nous devons accroître notre détermination à réformer le système international d'intervention humanitaire, notamment par un mécanisme de financement plus efficace et mieux adapté, tel que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, et la création d'un Fonds pour l'intervention humanitaire dans les pays exposés à des catastrophes. Il est néanmoins essentiel d'avoir un bon niveau de financement, et nous invitons un plus grand nombre d'États Membres et d'autres bailleurs de fonds à contribuer à ces fonds. Il faut en outre une meilleure

coordination entre les différents organismes des Nations Unies et entre ceux-ci et les autres acteurs humanitaires. Il faut aussi renforcer les fonctions des coordonnateurs de l'action humanitaire. À cette fin, la Norvège soutient vigoureusement le principe de la responsabilité sectorielle, qui va de plus en plus contribuer à mieux coordonner et à mieux prioriser les besoins humanitaires existants et servira également de système d'alerte avancée en cas de nouvelles catastrophes.

Enfin, il faut également redoubler d'efforts en matière de développement des capacités du personnel humanitaire. Il faut aussi mettre en place de meilleurs systèmes de fichiers rassemblant pour tous les domaines humanitaires des experts capables d'être opérationnels immédiatement et prêts à être déployés. Ce n'est qu'ainsi que nous serons en mesure de faire face aux conséquences humanitaires des catastrophes qui surviennent.

M. Hussein (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général des rapports présentés. Ces documents permettent de faciliter nos débats sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes fournis par les organismes des Nations Unies; un sujet auquel l'Égypte accorde une grande importance et beaucoup d'attention. La réalité dépeinte par ces rapports suscite la préoccupation de la communauté internationale quant aux défis présents et futurs à surmonter. Celle-ci doit donc s'employer de manière efficace à régler ces difficultés, d'autant qu'au cours des 12 derniers mois nous avons assisté à une augmentation du nombre des catastrophes et de leurs victimes.

Nous sommes préoccupés par les statistiques indiquant que le nombre de catastrophes liées au climat ou à l'hydrométéorologie, comme les inondations, les ouragans et les sécheresses, ont augmenté de manière spectaculaire, notamment en Afrique, au cours des 20 dernières années. Cette tendance à l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des catastrophes ainsi qu'à leur force et à leurs conséquences dévastatrices qui prévaut actuellement est une grande source de préoccupation. L'impact économique des catastrophes naturelles est reconnu comme l'un des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En dépit des progrès enregistrés concernant de vieilles situations d'urgence, grâce à l'amélioration de

l'environnement politique de ces conflits et à la diminution de la violence, nous avons au cours de la même période continué de voir ces conflits dégénérer, les formes de violence proliférer et les catastrophes naturelles, telles les tremblements de terre, les ouragans, les cyclones, les tempêtes et les inondations, se multiplier. Ces faits mettent en exergue la nécessité de renforcer l'aptitude des entités pertinentes des Nations Unies à fournir une assistance humanitaire pour pallier les conséquences des situations d'urgence sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes.

D'autres conflits continuent de faire rage dans le monde entier, contribuant à la détérioration de la situation humanitaire entraînée par le fait que 4 millions de personnes ont été forcées de fuir leur foyer en 2006. Cela appelle une aide humanitaire supplémentaire pour répondre à leurs besoins. Je veux insister sur la situation de l'Iraq, pays frère, où, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, une centaine de civils perdent la vie chaque jour. On estime à 8 millions le nombre de civils, y compris les personnes déplacées et les réfugiés se trouvant dans les pays voisins, qui ont de toute urgence besoin d'une assistance humanitaire. De plus, la dégradation de la situation en Somalie nécessite que la communauté internationale fasse davantage pour apporter l'aide humanitaire requise, étant données les conditions difficiles qui prévalent dans le pays et le désintérêt international pour son besoin de paix et de stabilité.

Par conséquent, l'Égypte souligne qu'il est urgent de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement de sorte qu'ils puissent gérer efficacement les catastrophes naturelles. Cela implique d'y améliorer la prévisibilité, la préparation et l'alerte rapide, puis de les aider à éliminer les effets du désastre, de reconstruire et de les remettre véritablement sur la voie du développement durable.

Malgré les nombreux documents internationaux qui mettent l'accent sur l'importance de renforcer les capacités de réaction face aux catastrophes, celles-ci restent limitées en raison d'un manque de ressources et de fonds qui est imputable, principalement, à la multiplication des cataclysmes et à leurs conséquences marquées du fait des changements climatiques et de notre relative impuissance en la matière. L'ONU doit intensifier ses efforts pour coordonner l'action des organismes internationaux et promouvoir une coopération multilatérale internationale afin de répondre à ces changements.

Nous insistons donc sur le rôle important des donateurs et des organisations humanitaires pertinentes, en collaboration avec les États Membres, pour investir dans des stratégies favorisant la préparation aux catastrophes et le relèvement rapide et réduire les dangers que représentent les situations d'urgence humanitaire. Nous convenons également que la dimension régionale est cruciale pour réagir aux crises qui appellent une intervention transfrontière.

À cet égard, les acteurs humanitaires doivent remplir leurs obligations spécifiques au titre du droit national et du droit international humanitaire lorsqu'ils interagissent avec les citoyens – en particulier les femmes et les enfants – des pays touchés dans lesquels ils opèrent. En outre, ils ne doivent pas s'impliquer dans des activités telles que l'exploitation sexuelle et le trafic d'enfants, qui contreviennent aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux lois nationales et au droit international humanitaire. Il est impératif qu'ils adhèrent aux règles énoncées dans la résolution 46/182, qui régit le rôle des organisations non gouvernementales pertinentes et de la société civile dans les initiatives menées dans les pays frappés par une catastrophe humanitaire.

Désireuse de prendre part aux efforts internationaux déployés pour contrer les effets des désastres humanitaires et apporter des secours d'urgence, l'Égypte fait partie des fondateurs du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, auquel elle apporte un appui financier et technique par l'intermédiaire d'un expert égyptien qui siège au Groupe consultatif du Fonds. À cet égard, nous appuyons l'action menée pour optimiser l'efficacité du Fonds et l'aider à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale dans les domaines où les financements restent insuffisants. Nous saluons également le rôle du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, organe de la Banque mondiale créé en septembre 2006 pour mieux préparer aux catastrophes les États les plus vulnérables. À ce jour, le Dispositif a reçu des contributions à hauteur de 30 millions de dollars.

Je tiens à exprimer nos condoléances au peuple et au Gouvernement bangladais pour les pertes qu'ils ont subies à cause du cyclone qui a récemment frappé le pays, entraînant des décès et des dégâts matériels. À ce sujet, nous appelons l'ONU à fournir d'urgence, par l'intermédiaire du Fonds ou de toute autre initiative adaptée, l'aide nécessaire pour que ce pays frère se relève de ce douloureux désastre.

Les événements récents soulignent l'importance d'accorder une attention particulière au rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/62/82). La triste réalité que doit affronter la population palestinienne – notamment la destruction de l'infrastructure, les coupures d'eau et d'électricité, la coupe et le déracinement d'arbres ou encore la destruction de fermes – aggrave sa situation humanitaire et entraîne une véritable tragédie humaine. Il s'ensuit que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, doit intervenir davantage pour mettre fin à ces politiques et pratiques et fournir l'assistance nécessaire pour alléger la souffrance des Palestiniens.

Les constantes opérations de bouclage, la crise financière et la confiscation des recettes fiscales palestiniennes par Israël ont un impact immédiat qui voit les revenus décliner, la pauvreté s'accroître, la sécurité alimentaire faire défaut et les capacités diminuer pour ce qui est de faire face à des catastrophes naturelles dans les territoires palestiniens occupés. Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à apporter un appui financier accru afin d'éviter une nouvelle détérioration de la qualité de vie dans les territoires palestiniens occupés et un déclin plus marqué encore de l'économie palestinienne, et à répondre aux besoins croissants de la population palestinienne en termes économiques, sociaux et humanitaires. Des efforts internationaux continus à cette fin doivent s'accompagner d'initiatives visant à créer un État palestinien indépendant et viable, avec Jérusalem pour capitale.

L'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit également être appuyée afin que celui-ci puisse jouer son rôle dans les territoires palestiniens. Israël doit respecter l'Accord réglant les déplacements et le passage, de sorte que le peuple palestinien puisse interagir librement avec le monde extérieur afin d'avoir accès à l'aide humanitaire et de voir levées les restrictions sur la fourniture de celle-ci.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général pour les rapports présentés au titre de ces points de l'ordre du jour. Je voudrais faire quelques observations sur ce thème.

Au cours de l'année écoulée, des catastrophes naturelles ont causé à plusieurs reprises des pertes humaines et économiques énormes pour les

gouvernements et populations des pays touchés. En 2006, le monde a subi 427 désastres de ce genre, qui ont fait 23 000 morts, perturbé la vie quotidienne de 143 millions de personnes et entraîné des dommages économiques s'élevant à pratiquement 20 milliards de dollars. Depuis le début de l'année, le système des Nations Unies a lancé pas moins de 15 appels humanitaires éclairs, battant le record établi pour la même période les années précédentes. Les activités de secours humanitaires de l'ONU sont maintenant confrontées à des défis de plus en plus grands.

Depuis le début des secours d'urgence déployés en réponse au tsunami qui a touché l'océan Indien en 2004, le rôle moteur et de coordination de l'ONU dans l'aide humanitaire internationale n'a eu de cesse de gagner en attention. Alors que les pays, organisations internationales, acteurs du secteur privé et organisations non gouvernementales sont de plus en plus nombreux à participer à l'action humanitaire internationale, la recherche de moyens permettant d'améliorer encore la coordination et de faire un usage plein et effectif des ressources afin d'optimiser les résultats est devenue une tâche nouvelle et ardue pour l'Organisation des Nations Unies.

La délégation chinoise estime que l'amélioration de la coordination comprend deux grands aspects. Le premier réside dans la coordination au sein du système des Nations Unies. Nombre de départements et d'organismes des Nations Unies en charge de l'aide humanitaire présentent des différences en termes de compétences, de champ d'action, de domaines de spécialisation et d'avantages comparatifs. Ils se complètent les uns les autres mais, dans une certaine mesure, ils ont aussi tendance à se chevaucher. Il est donc nécessaire de renforcer la coordination interinstitutions, d'améliorer la planification générale des activités humanitaires, de clarifier la division du travail et d'accroître l'efficacité des opérations et la rentabilité des ressources.

Le deuxième aspect est la coordination des activités de secours réalisées par l'ensemble de la communauté internationale. L'ONU joue un rôle irremplaçable dans ce domaine. Nous nous félicitons de la création de partenariats entre l'ONU et les pays concernés, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales, en vue de partager davantage les informations et d'élargir les domaines de coopération.

S'agissant des activités de secours, le Gouvernement du pays touché assume la responsabilité principale de l'organisation, du lancement, de la coordination et de la mise en œuvre des secours extérieurs. Il doit également jouer un rôle de premier plan dès la réception de l'aide humanitaire d'urgence, ainsi que pendant la transition de la phase des secours à celle du développement.

En fournissant l'aide humanitaire aux pays concernés, l'ONU doit toujours respecter les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Elle doit respecter la souveraineté de ces pays, améliorer la communication et la collaboration avec leur gouvernement, utiliser pleinement les mécanismes de secours existants et tenir compte des besoins des gouvernements et des peuples concernés dans l'organisation et la coordination de l'aide humanitaire internationale.

Ces dernières années, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a travaillé sans relâche pour évaluer les situations de catastrophe, lancer des appels aux donations et organiser et coordonner l'aide humanitaire d'urgence dans le monde entier. La délégation chinoise rend hommage au Bureau et est favorable à l'idée de renforcer davantage son rôle de premier plan dans la coordination des activités relevant de l'aide humanitaire internationale. Nous espérons que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de coopérer activement avec les gouvernements des pays concernés et fournira les conseils et l'aide nécessaires aux acteurs humanitaires à tous les niveaux.

Depuis son lancement en mars 2006, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a fourni des secours efficaces et opportuns après plusieurs grandes catastrophes naturelles et dans des situations d'urgence, contribuant ainsi efficacement à améliorer la répartition et l'utilisation des ressources et à aider certains pays et régions touchés par des catastrophes, qui avaient été précédemment négligés, à obtenir l'accès à l'aide humanitaire. La délégation chinoise appelle tous les gouvernements, ceux des pays développés en particulier, à contribuer généreusement au Fonds afin d'atteindre l'objectif de mobiliser 500 millions de dollars pour 2008.

Le renforcement de la coopération internationale et régionale est l'un des moyens efficaces d'aider les pays sujets à des catastrophes à accroître leur capacité de se préparer à celles-ci, d'en réduire les risques et

d'améliorer les interventions. L'ONU doit s'efforcer de promouvoir cette coopération; elle doit offrir une aide technique et financière aux pays très exposés aux catastrophes pour les aider à mettre progressivement en place des systèmes d'alerte rapide et à remédier aux symptômes aussi bien qu'aux causes profondes des catastrophes naturelles.

La Chine, pays en développement, n'est pas épargnée par les catastrophes naturelles. Nous savons d'expérience quelles souffrances et quels dégâts économiques les catastrophes naturelles apportent aux peuples et aux pays touchés. Mon pays est frappé chaque année par divers types de catastrophes naturelles; le Gouvernement, à tous les niveaux, a donc éternellement pour tâche de veiller à la préparation aux catastrophes et à leur atténuation, ainsi qu'à l'organisation de secours d'urgence en cas de catastrophe, ce qui a fait peser sur le Gouvernement un énorme fardeau économique.

Le Gouvernement chinois accorde une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de l'aide humanitaire. Il a activement

participé aux activités relevant des secours humanitaires internationaux, en réponse aux demandes des pays concernés et aux appels de la communauté internationale. Cette année, le Gouvernement chinois a fourni en temps opportun une aide humanitaire bilatérale, dans la mesure de ses capacités, aussi bien en espèces qu'en nature, à de nombreux pays touchés, parmi lesquels le Pakistan, la République populaire démocratique de Corée, Madagascar, le Soudan et la Grèce, pour n'en citer que quelques-uns.

Ces exemples montrent pleinement la sympathie, l'appui et la préoccupation du Gouvernement et du peuple chinois pour les gouvernements et les peuples concernés. Mon gouvernement continuera, comme toujours, d'appuyer les efforts de l'ONU et de la communauté internationale dans le domaine de la prévention, de l'atténuation et de la gestion des catastrophes et est disposé à aider les pays touchés à surmonter les catastrophes et à reconstruire les maisons.

La séance est levée à 13 h 5.